



**HAL**  
open science

# L'identité grecque de Naucratis. Enquête sur la fabrication de la mémoire d'une cité grecque du Delta égyptien aux époques hellénistique et romaine

Bérangère Redon

► **To cite this version:**

Bérangère Redon. L'identité grecque de Naucratis. Enquête sur la fabrication de la mémoire d'une cité grecque du Delta égyptien aux époques hellénistique et romaine. *Revue des Études Grecques*, 2012, 1 (125), pp.55 - 93. halshs-01526470

**HAL Id: halshs-01526470**

**<https://shs.hal.science/halshs-01526470>**

Submitted on 29 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Bérangère REDON\*

L'IDENTITÉ GRECQUE DE NAUCRATIS.  
ENQUÊTE SUR LA FABRICATION  
DE LA MÉMOIRE D'UNE CITÉ GRECQUE  
D'ÉGYPTE AUX ÉPOQUES  
HELLÉNISTIQUE ET ROMAINE\*\*

---

RÉSUMÉ. – La question du statut de Naucratis, première implantation grecque pérenne en Égypte, aux époques archaïque et classique est toujours ardemment débattue ; en revanche, l'histoire de la cité du Delta aux époques hellénistique et romaine n'a suscité que peu de recherches, alors que, paradoxalement, son statut de *polis* est avéré. Pourtant, la place occupée par la Naucratis tardive, à l'intersection entre le monde des cités grecques et le royaume lagide, est originale. Les sources décrivent, certes, une cité en repli sur le plan commercial, confrontée à la double concurrence des Lagides et d'Alexandrie. Cependant, les Naucratices choisissent – sans doute sciemment et dès le III<sup>e</sup> s. av. J.-C. – d'invoquer l'ancienneté de leur implantation en Égypte, pour conserver leur prestige et résister à un effacement total. Nous analyserons, dans cet article, les moyens qu'ils ont utilisés pour fabriquer (à l'époque hellénistique) et conserver (à l'époque impériale) une mémoire naucratite, à la fois vénérable et illustre, garantissant leur identité grecque et rappelant la gloire ancienne de leur cité.

---

\* Membre scientifique de l'Institut Français d'Archéologie Orientale – Le Caire (bredon@ifao.egnet.net)

\*\* Je remercie Marie-Françoise Boussac, Olivier Picard et Damien Agut pour leurs relectures et commentaires. Ce dernier m'a aussi permis de consulter son article sur le statut égyptien de Naucratis (cf. note 2) avant parution, ce dont je le remercie également.

ABSTRACT. – The status of Naucratis, the first permanent Greek settlement in Egypt, during the Archaic and Classical periods, is still passionately debated ; however, the history of the deltaic city, from the Hellenistic to the Roman period, has been little research, while, paradoxically, its *polis*-status is sure. Yet, the situation of the late Naucratis, at the intersection between the Greek cities' world and the Ptolemaic kingdom, is original. The sources describe, of course, a city in commercial decline, faced with the double competition of the Ptolemies and Alexandria. However, the Naucratisites choose – perhaps deliberately, and from the third century BC – to evoke the antiquity of their settlement in Egypt, to maintain their prestige and resist to a total fading. We will analyze in this article, the means they used to create (in the Hellenistic period) and keep (during the Roman period) a Naucratisite memory, both venerable and illustrious, guaranteeing their Greek identity and recalling the ancient glory of their city.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et la découverte de ses vestiges par Sir Williams Flinders Petrie<sup>1</sup>, Naucratis est au centre de débats nombreux et toujours actuels, qui tournent, essentiellement, autour de deux sujets intrinsèquement liés : son statut avant la conquête d'Alexandre (cité, ville dépendante)<sup>2</sup> et son insertion dans les réseaux économiques de Méditerranée orientale aux époques archaïque et classique (*emporion*, *port*

<sup>1</sup> La ville a connu deux vagues d'explorations archéologiques : la première à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (voir en particulier les travaux de W. Fl. Petrie, *Naukratis I, The Egypt Exploration Fund, Memoir 3*, Londres, 1886 et D. G. Hogarth, « Excavations at Naukratis. A : Site and Buildings », *BSAA* 5, 1898/99, p. 26-46) ; la seconde dans les années 1980-1990, sous la direction de W.D.E. Coulson et A. Leonard (W.D.E. Coulson, A. Leonard, *Cities of the Delta I. Naucratis, Preliminary report on the 1977-78 and 1980 seasons, ARCE Reports*, Malibu, 1981, W.D.E. Coulson, *Ancient Naukratis II, 1 : The Survey of Naukratis*, Oxford, 1996, A. Leonard, *Ancient Naukratis : Excavations at a Greek Emporium in Egypt Part II : The Excavations at Kom Hadid, The annual of the American Schools of Orient Research* 55, 2001).

<sup>2</sup> Deux thèses principales s'affrontent : les tenants d'une création tardive de la cité, au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. (cf. surtout A. Bresson, « Rhodes, l'Hellénion et le statut de Naucratis (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle a.C.), *DHA* 6, 1980, p. 291-349 ; *id.*, *La Cité Marchande*, Paris, chap. 2 : « Retour à Naucratis », *Scripta Antiqua* 2, 2000, p. 65-84 ; *id.*, « Naucratis, de l'emporion à la cité », dans L. Graslin, A. Peignard-Giros, J. Maucourant (éd.), *Naucratis et le concept de port de commerce, Actes de la Table-Ronde tenue à la Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon, 22 Novembre 2002, Topoi* 12/13, 2005, p. 133-155 et plus récemment D. Agut, « Le statut égyptien de Naucratis », dans V. Dieudonné et alii, *Entités locales et pouvoir central : la cité dominée dans l'Orient hellénistique, Nancy, 3-5 juin 2010*, à paraître), tandis qu'une date plus haute est défendue par nombre de chercheurs, moins au fait des réalités égyptiennes (cf. les travaux récents d'H. Bowden, « The Greek Settlement and Sanctuaries at Naukratis, Herodotus and Archaeology », dans M. H. Hansen, K. Raaflaub (éd.), *More Studies in the Ancient Greek Polis, Historia Einzelschriften* 108, *Papers from the Copenhagen Polis Center* 3, Stuttgart, 1996, p. 17-38 ; M. H. Hansen, « Emporion. A Study of the Use and Meaning of the Term in the Archaic and Classical Period », dans T. H. Nielsen (éd.), *Yet More Studies in the Ancient Greek Polis, Historia Einzelschriften* 117, *Papers from the Copenhagen Polis Center* 4, Wiesbaden, 1997, p. 83-105 ; M. Austin, « From Syria to the Pillars of Herakles », dans M. H. Hansen, T. H. Nielsen (éd.),

of trade)<sup>3</sup>. En revanche, c'est paradoxalement aux époques hellénistique et romaine, alors que Naucratis a assurément le statut de cité, que la ville disparaît de la bibliographie (ancienne et récente) : elle est absente aussi bien des enquêtes portant sur les cités du monde grec tardif, que des synthèses sur l'Égypte lagide puis romaine<sup>4</sup>.

Naucratis a en effet perdu, dans les premières décennies de l'époque hellénistique, sa dimension internationale et les deux ports principaux de l'Égypte vers la Méditerranée sont désormais Alexandrie et Péluse, tandis que Naucratis pâtit de sa position à l'intérieur du Delta, en amont d'Alexandrie. Cet effacement est également la conséquence du statut de cité dépendante qu'elle occupe désormais au sein du royaume lagide.

Il nous semble toutefois que sa position médiane, entre le monde des cités grecques et le royaume lagide, fait précisément de la Naucratis tardive un sujet passionnant. D'autant que les sources concernant la ville sont assez nombreuses : près d'une trentaine d'inscriptions datées des époques hellénistique et romaine a été trouvée sur le site<sup>5</sup> et nous avons pu réunir cinquante-trois attestations de Naucratis en et hors d'Égypte<sup>6</sup>. Certes, le corpus est assez maigre, comparé aux nombreuses inscriptions alexandrines et aux centaines de citoyens alexandrins mentionnés dans les sources, mais les attestations de citoyens de la troisième

---

*An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, 2004, p. 1238-1240). Nous partageons, pour notre part, les conclusions des tenants de la première thèse.

<sup>3</sup> Les travaux sont trop nombreux pour être cités ici ; outre les articles mentionnés en note 2, on renverra à la thèse d'Astrid Möller, *Naucratis, Trade in Archaic Greece*, Oxford, 2000 et aux rencontres récentes organisées par le British Museum et ses partenaires, qui animent un projet intitulé *Naucratis : The Greeks in Egypt*, essentiellement tourné vers le réexamen du matériel (notamment céramique) trouvé pendant les fouilles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (voir en particulier A. Villing, U. Schlotzhauer (éd.), *Naucratis : Greek Diversity in Egypt. Studies on East Greek Pottery and Exchange in the Eastern Mediterranean*, Londres, 2006).

<sup>4</sup> Les constats, concernant la Naucratis tardive, sont souvent amers : « de Naucratis à l'époque gréco-romaine on ne sait presque rien » (P. Jouguet, *La vie municipale en Égypte romaine*, Paris, 1911, p. 6) ; Naucratis « semble avoir glissé graduellement dans une relative obscurité » (D. J. Thompson, « L'Égypte des Ptolémées », dans A. Erskine (éd.), *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures. 323-31 av. J.-C.*, Rennes, 2004, p. 333) ; « Nous ne savons rien sur la polis de Naucratis » (B. Legras, *Neôtès. Recherches sur les jeunes grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève, 1999, p. 221). Il faut dire qu'Alexandrie concentre les recherches (cf. la synthèse de P. Fraser, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, 1972), et que les deux autres cités du royaume lagide ont fait l'objet de peu de travaux (cf. *infra* sur Ptolémaïs).

<sup>5</sup> Elles ont été éditées et commentées par A. Bernand, *Le Delta égyptien d'après les textes grecs*, 1. *Les confins libyques*, MIFAO 91, Le Caire, 1970, p. 747-764. Nous utilisons l'abréviation *I.Delta*, pour nous y référer dans cet article.

<sup>6</sup> Cf. le tableau joint en annexe. Les chiffres en gras utilisés dans le texte ci-dessous renvoient aux entrées dudit tableau.

cités d'Égypte, Ptolémaïes (en Haute Égypte), sont encore plus rares<sup>7</sup>. Le corpus naucratite a également l'avantage de faire appel à des sources variées (littéraires, épigraphiques, papyrologiques), complémentaires et étalées dans le temps ; elles témoignent d'une certaine vitalité de la cité jusqu'au cœur de l'époque impériale et permettent d'envisager l'histoire tardive de la cité sous des angles divers (relation aux Lagides, rapport des Naucratis au groupe des Hellènes en Égypte, environnement religieux et rencontres interculturelles dans la ville, question particulière des Égyptiens de Naucratis, etc.).

Nous nous concentrerons, dans cet article, sur la manière dont la cité, placée sous la domination politique des Lagides et éclipsée par la mégapole alexandrine, a tenté de résister à un effacement total en Égypte et en Méditerranée. Nous examinerons tout d'abord la manière dont les Naucratis ont profité de la conquête d'Alexandre pour réaffirmer leur statut d'intermédiaires privilégiés entre l'Égypte, les cités du monde grec et les nouveaux dirigeants macédoniens, avant toutefois de perdre progressivement et irrémédiablement de leur importance sur le plan politique et économique. Nous verrons cependant qu'en réaction à la double concurrence lagide et alexandrine, une identité naucratite originale semble s'affirmer au début de l'époque hellénistique – résultat d'une construction mémorielle sans doute volontaire –, qui est entretenue par les Naucratis jusqu'au cœur de l'époque impériale.

## 1. Naucratis de la conquête d'Alexandre à l'arrivée de Ptolémée en Égypte

À l'époque archaïque, et surtout depuis la fin du v<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le retour au pouvoir de pharaons égyptiens, les Grecs de Naucratis ont occupé une place non négligeable dans le commerce de Méditerranée Orientale et joué un rôle de pivot entre l'Égypte et le monde grec ; en témoignent les décrets de proxénie par lesquels les cités commerçantes de Méditerranée (Athènes, Rhodes, Kos, Ios) ne manquent pas d'honorer certains Naucratis<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> C. A. La'da (*Prosopographia Ptolemaica* 10. *Foreign Ethnicities in Hellenistic Egypt*, Louvain, 2002, p. 347-357 et 360) recense, dans les sources égyptiennes, 110 Alexandrins, et 3 habitants de Ptolémaïes avérés (le problème de l'homonymie de leur ethnique avec celle des citoyens d'autres cités homonymes, dont Ptolémaïes de Cyrénaïque, rend leur identification difficile). Voir également R.S. Bagnall, J.G. Manning, S.E. Sidebotham, R.E. Zitterkopf, « A Ptolemaic Inscription from Bir 'Iayyan » *CdE* 142, 1996, p. 317-330 (part p. 323 sur la rareté des *Ptolemaieis* dans les sources).

<sup>8</sup> *IG* II<sup>2</sup>, 135, 163, 206 (Athènes), *FD* III, 1, n° 419 (Delphes), *Ischr. di Cos ED* 95 (Cos), *IG* XII<sup>2</sup>, n° 1(9) (Ios). Cf. A. Bresson, « Rhodes, l'Hellénion ... », p. 319-322, A. Möller, *op. cit.*, p. 203-215, D. Agut *op. cit.*

Les Naucratis connaissent ensuite une période faste, pendant les années qui séparent la conquête de l'Égypte par Alexandre (332/331 av. J.-C.) de la prise en main du pays par le satrape Ptolémée (fin de l'année 323). Leur rôle traditionnel de passeurs entre l'Égypte et la Grèce est en effet couronné par l'accession de l'un d'entre eux, Cléomène, aux plus hautes responsabilités du royaume d'Égypte<sup>9</sup>. La confiance d'Alexandre en Cléomène s'est alors probablement fondée sur une double reconnaissance : d'une part, celle de son hellénité, qui fait de lui un allié sûr, et d'autre part, celle de son « expérience égyptienne », qui lui donne une capacité à expliquer les rouages du royaume aux nouveaux maîtres du pays et à diriger le système financier égyptien pour le plus grand bénéfice du conquérant<sup>10</sup>. Par ailleurs, sans doute grâce aux liens tissés précédemment par sa ville natale avec les cités égéennes, Cléomène met en place un réseau « d'acolytes et d'agents », qui lui permet de vendre au plus cher le blé égyptien en Méditerranée orientale<sup>11</sup>.

À l'image du rôle joué par Cléomène, d'autres Naucratis interviennent hors d'Égypte pendant la même période, sans doute pour des raisons commerciales. Deux Naucratis se voient ainsi accorder le droit de cité d'Éphèse (3 et 4), dans le cadre d'une décision dont on ne connaît toutefois pas les attendus. Mais l'on sait qu'Éphèse importe du blé égyptien depuis le v<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>12</sup> et a peut-être noué des liens avec Naucratis dans ce cadre. Les inscriptions 3 et 4 datent des lendemains du rétablissement économique des cités grecques après la crise de 330-324 av. J.-C.<sup>13</sup> et Éphèse, durement touchée, a peut-être voulu

<sup>9</sup> Sur Cléomène de Naucratis, cf. J. Vogt, « Kleomenes von Naukratis – Herr von Ägypten », *Chiron* 1, 1971, p. 153-157. J. Seibert, « Nochmals zu Kleomenes von Naukratis », *Chiron* 2, 1979, p. 99-102. G. Le Rider, « Cléomène de Naucratis », *BCH* 121, 1997, p. 71-93, *id.*, *Alexandre le Grand. Monnaie, finances et politique*, Paris, 2003, p. 228-237. B. Legras, « Καθ'απερ ἐκ παλαιού. Le statut de l'Égypte sous Cléomène de Naucratis », dans J.-Chr. Couvenhes, B. Legras, *Transferts culturels et politique dans le monde hellénistique. Actes de la table ronde sur les identités collectives, Sorbonne, 7 février 2004*, Paris, 2006, p. 83-101.

<sup>10</sup> Voir par exemple B. Legras, *op. cit.* qui revoie à la hausse le rôle de Cléomène auprès des premiers Macédoniens. Dans la même optique, le maintien de deux dirigeants « indigènes » (égyptien et perse) à la tête de l'administration égyptienne et des nomarques au niveau local a été le moyen, pour Alexandre, de stabiliser le royaume et de contenter les élites locales.

<sup>11</sup> G. Le Rider, « Cléomène de Naucratis », p. 78.

<sup>12</sup> Plutarque, *Vie de Périclès* 37, 4. C'est encore le cas à l'époque impériale : Fr. Kirbihler, « Les émissions de monnaies d'*homonoia* et les crises alimentaires en Asie sous Marc-Aurèle », *REA* 108/2, 2006, p. 613-640.

<sup>13</sup> Chr. Habicht « Ein neues Bürgerrechtsdekret aus Ephesos », *ZPE* 77, 1989, p. 88-91. Sur la crise, cf. P. Brun, « La stèle des céréales de Cyrène et le commerce du grain en Égée au iv<sup>e</sup> s. av. J.-C. », *ZPE* 99, 1993, p. 185-196 ; P. Horden, N. Purcell, *The corrupting sea : a study of Mediterranean history*, Oxford, 2000, p. 71-74 ; R. Descat, « La politique athénienne du blé (330-325 av. J.-C.) », dans Chr. Chandezon, Chr. Hamdoume (éd.), *Les*

ici remercier des Naucratis pour leur aide<sup>14</sup>. Également à la même période (mais les deux documents ne sont pas datés très précisément et les bornes chronologiques dépassent peut-être légèrement la période 331-323), deux Naucratis sont attestés à Athènes (2 et 6), dont les relations commerciales avec Naucratis sont bien connues<sup>15</sup>.

Cette période de transition, pendant laquelle le pouvoir en Égypte est exercé par un Naucratis, a vraisemblablement permis à la cité du Delta de jouir d'une certaine autonomie et d'une liberté d'action simultanées, sans doute pour la première fois de son histoire ; la cité en profite d'ailleurs pour frapper les deux seules émissions monétaires de son histoire. La première est une émission d'un monnayage en argent dont on a retrouvé deux oboles<sup>16</sup>, représentant au droit une tête d'Athéna vers la droite avec des tresses flottantes et portant des boucles d'oreilles et un casque à cimier attique. Sur le revers figurent la chouette de face vers la droite, un rameau d'olivier derrière elle et à droite la légende NAY, reprenant ainsi un type athénien, dans la lignée des imitations indigènes qui débute à la fin du v<sup>e</sup> s. en Égypte<sup>17</sup>. L'autre émission est attestée par trois monnaies de bronze ; elles présentent, sur l'une des faces, une tête masculine imberbe et la légende AAE, et sur l'autre, une tête féminine portant boucles d'oreille et

---

*hommes et la terre dans la Méditerranée gréco-romaine*, Pallas 64, Toulouse, 2004, p. 267-280 ; A. Bresson, *L'économie de la Grèce des cités II. Les espaces de l'échange*, Paris, 2007, p. 208-210, note 94 (citant A. Bresson, « Grain from Cyrene », dans Z. Archibald, J.K. Davies, V. Gabrielsen (éd.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Centuries BC*, Oxford, 2011, que nous n'avons pu consulter).

<sup>14</sup> Cette hypothèse est proposée, par exemple, par J.K. Davies, « The Well-Balanced Polis : Ephesos », dans Z. Archibald, J.K. Davies, V. Gabrielsen, *op. cit.*, p. 188.

<sup>15</sup> Ces deux stèles funéraires prennent place dans une série de stèles funéraires et de décrets de proxénie d'époque classique découverte dans la cité qui indiquent les liens commerciaux entre Naucratis et Athènes : stèles funéraires d'un Naucratis et d'un esclave de Naucratis au iv<sup>e</sup> s. (*IG II<sup>2</sup>*, 9984, 9987) ; décrets de proxénie en l'honneur de Naucratis au milieu du iv<sup>e</sup> s. (*IG II<sup>2</sup>*, 135, 206). La stèle funéraire de Dionysios [Ναυκ]ρατίτ[ης] (*MDAIA 67*, n° 226 – Athènes) pourrait également dater du début de l'époque hellénistique ou de la fin de l'époque classique.

<sup>16</sup> E. T. Newell, *Miscellanea Numismatica : Cyrene to India, Numismatics Notes and Monographs 82*, 1938, n° 35 publie le premier exemplaire (acheté par Newell en 1927 à G.N. Olcott de Columbia, qui l'avait lui-même acheté à un missionnaire revenant d'Égypte en 1902) ; le second est actuellement en possession de l'ANS (inv. 1944\_100\_75458). Ces deux monnaies ont été frappées avec le même coin et font toutes deux 0,64gr. Le modelé et l'œil d'Athéna indiquent qu'elles ont été copiées sur un original de la première moitié du iv<sup>e</sup> s. Il paraît difficile de penser que des monnaies portant la légende NAY aient pu être frappées ailleurs qu'à Naucratis.

<sup>17</sup> H. Nicolet-Pierre, « Les monnaies en Égypte avant Alexandre », dans O. Picard, F. Duyrat (éd.), *L'exception égyptienne : production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine*, *Études Alexandrines 10*, Le Caire, 2005, p. 7-14.

collier accompagnée de la légende NAY. Les deux figures ont été interprétées comme représentant Alexandre et Aphrodite<sup>18</sup>.

On attribue traditionnellement ces deux émissions à l'époque de Cléomène de Naucratis<sup>19</sup>. Même si la frappe de la cité est largement symbolique (utilisation du bronze, frappe d'oboles – petites dénominations –, sans doute limitée par l'utilisation d'un seul coin), elle démontre les velléités de la ville du Delta de revêtir, enfin, tous les attributs d'une cité grecque. Mais cette expérience est brève et, tout comme Cléomène de Naucratis doit laisser, peu après la fin 323, la tête du royaume au satrape Ptolémée<sup>20</sup>, les Naucratices voient leur rôle diminuer en Égypte et en Méditerranée orientale, avec la prise en main du territoire égyptien par les Lagides.

## 2. Une cité grecque dépendante, repliée sur l'Égypte

Les sources sont peu nombreuses pour évaluer le fonctionnement institutionnel de la cité<sup>21</sup>, mais il n'y a pas lieu de penser que la cité se démarquait sur ce plan des autres cités du monde grec ou des deux autres cités d'Égypte, Alexandrie et Ptolémaïs<sup>22</sup>. Elle possédait assurément une certaine autonomie interne et la panoplie traditionnelle des

<sup>18</sup> C'est l'interprétation première de Head (B. V. Head, « Coins discovered on the Site of Naukratis », *The Numismatic Chronicle* 6, 3e série, 1886, p. 1-18 ; cf. également W. Fl. Petrie, *op. cit.*, p. 66) qui a étudié les deux exemplaires trouvés en fouille à Naucratis par Petrie. Le troisième exemplaire de cette monnaie, publié par Newell, faisait partie de la collection Endicott (E. T. Newell, *op. cit.*, pl. IVB). Toutes ces monnaies sont analysées de nouveau par G. Le Rider (« Cléomène de Naucratis », p. 92, *id.*, *Alexandre le Grand*, p. 228-237), qui a émis quelques réserves sur leur interprétation : il lui semble, en effet, difficile de faire de ces bronzes (dont le caractère symbolique et prestigieux est faible) les premières monnaies du monde hellénistique représentant Alexandre, de son vivant même. Toutefois, l'auteur admet lui-même qu'il n'a pas de meilleure interprétation à en donner.

<sup>19</sup> Pour Newell, l'émission de l'obole en argent précéderait celles des bronzes. Georges Le Rider date, quant à lui, les deux émissions de l'administration de Cléomène, ce qui nous semble être l'hypothèse la plus vraisemblable (« Cléomène de Naucratis », p. 92). Seul Van Alfen (« The 'Owls' from the 1989 Syria Hoard with a review of Pre-Macedonian Coinage in Egypt », *AJN* 14, 2002, p. 21) indique que la frappe de l'obole pourrait être contemporaine de celles des premières imitations égyptiennes au début du IV<sup>e</sup> s.

<sup>20</sup> G. Le Rider (*op. cit.*, p. 75) montre que Cléomène n'a pas tenté de conserver le pouvoir, mais qu'il a accepté, de bonne grâce ou non, le rôle d'hyarque, aux côtés de Ptolémée.

<sup>21</sup> L'époque hellénistique n'a livré qu'un décret rendu par la cité des Naucratices (25), unique témoignage d'une activité législative et du fonctionnement des institutions de la cité à cette époque.

<sup>22</sup> Sur les institutions d'Alexandrie, cf. P. M. Fraser, *op. cit.* I, p. 93-101 ; sur celles de Ptolémaïs, cf. G. Plaumann, *Ptolemais in Oberägypten*, Leipzig, 1910, p. 4-38 (époque ptolémaïque) et p. 70-78 (époque romaine). Voir également les notices de G.M. Cohen, *The Hellenistic Settlements in Syria, the Red Sea Basin, and North Africa*, Berkeley, Los

institutions d'une cité grecque<sup>23</sup>. Toutefois, Naucratis n'a pas échappé au contrôle lagide<sup>24</sup> : les finances de la région naucratite semblent ainsi en partie administrée par un économiste, représentant de l'administration centrale<sup>25</sup>, et son territoire relève, administrativement, du nome saïte. Plusieurs inscriptions en l'honneur des souverains lagides laissent supposer, par ailleurs, l'existence de chapelles dynastiques dans la cité<sup>26</sup>, preuve de la présence symbolique de la dynastie lagide au sein de la ville du Delta.

Ce statut de cité dépendante des Lagides est comparable à celui des cités placées dans le giron séleucide, dont on a montré à quel point leurs relations au pouvoir central pouvaient être complexes et devaient être analysées hors du cadre trop restreint de la simple relation de dominant/dominé<sup>27</sup>. Toutefois, la prise en main du royaume par les Lagides est assurément contraignante pour les cités d'Égypte<sup>28</sup> et se marque, dans le cas de Naucratis par un très net effacement commercial.

---

Angeles, 1996 dédiées à ces deux cités (p. 350-352 pour Ptolémaïs et chap. VII pour Alexandrie, part. p. 369-373 sur les institutions).

<sup>23</sup> On sait qu'elle possédait un prytanée (Hermias repris dans Athénée IV, 149 d-f), sans doute une *boulè* et que les citoyens de la ville étaient répartis en tribus : cf. la liste de noms SB VIII, 9747, publiée par A. Zaky (« A Dedicatory Stele from Naucratis », *Études de Papyrologie* 7, 1948, p. 73-92) et dont un nouveau fragment a été édité par R. Scholl (« Phylon eine Bouleuten in Naukratis. Ein neues Fragment zur Inschrift SB VIII 9747 », *Tyché* 12, 1997, p. 213-228 = *Bullep* 1998, 548 = *SEG* 47, 2123). Il s'agit probablement d'une liste de bouleutes de la cité de Naucratis (A. K. Bowman, D. Rathbone, « Cities and Administration in Roman Egypt », *JRS* 82, 1992, p. 119-120 ; A. Bresson, « Naucratis, de l'emporion à la cité », p. 143). Les sources d'époque impériale sont plus précises et évoquent une cité de l'Égypte romaine que l'on pourrait qualifier de classique (A. K. Bowman, *The Towns Councils of Roman Egypt, American Studies in Papyrology* 11, Toronto, 1971) : elle est régie par une constitution (48), possède une *boulè* au moins au IV<sup>e</sup> s. (53), et des liturges sont chargés d'une partie de son administration (50).

<sup>24</sup> Cette emprise est bien connue à Alexandrie (P. M. Fraser, *op. cit.* I, p. 94, 106-107 et surtout 115-131, A.K. Bowman, *op. cit.*, p. 12, M. el-Abbadi, « The Problem of the Council of Alexandria : can a Solution be found ? », *BSAA* 45, 1993, p. 1-6) ; elle est très claire également à Ptolémaïs : G. Plaumann, *op. cit.*, p. 25-35.

<sup>25</sup> *I.Delta* 749, 13 (209-205/4 av. J.-C.).

<sup>26</sup> *I.Delta* 747, 10 et 11 (285-247 av. J.-C.), 750, 14 (221-204 av. J.-C.), 752, 16 et 17 (80-51 av. J.-C.).

<sup>27</sup> J. Ma, *Antiochos III and the Cities of Western Asia Minor*, Oxford, 1999, part. chap. 3 et 4, L. Capdetrey, *Le pouvoir séleucide. Territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes, 2007, chap. VI.

<sup>28</sup> L'emprise lagide est facilitée par le fait que Naucratis, seule cité grecque d'Égypte à l'arrivée des Gréco-Macédoniens, n'a pas toujours bénéficié d'un statut libre et autonome ; par ailleurs, les autres cités placées sous le joug des Lagides ont été fondées par les nouveaux maîtres du royaume. Ainsi, pour reprendre la terminologie développée par L. Capdetrey (*op. cit.*, p. 209-218), les cités égyptiennes se rapprochent, dans le domaine séleucide, des cités dépendantes (leur autonomie et indépendance sont acquises, par la seule volonté du pouvoir royal), voire subordonnées (leur autonomie et liberté sont théoriquement acquises, mais elles peuvent leur être retirées par volonté royale).

En effet, sur le plan économique, les activités des Naucratises à l'époque hellénistique semblent se replier sur le cadre égyptien<sup>29</sup>, et le cas de Cléomène de Naucratis (1) et des quelques Naucratises attestés hors d'Égypte à la même époque (2-6) restent isolés. Même si l'image du commerçant naucratite apparaît encore dans le roman d'Héliodore, au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C., au travers du personnage de l'*emporos* Nausiclès<sup>30</sup>, Naucratis a en effet perdu tout rôle commercial international. Deux indices permettent de le mesurer. Tout d'abord, alors que des proxènes Naucratises (indices des relations commerciales qu'entretenaient Naucratis et le monde grec) sont attestés à Athènes, Delphes, Ios et Kos au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., ils disparaissent de notre documentation au début de l'époque hellénistique<sup>31</sup>. À partir de la même période, plus aucun monument funéraire de Naucratises n'est mis au jour hors d'Égypte. Ces disparitions sont la preuve que les cités grecques désireuses de commercer avec l'Égypte et de s'approvisionner en blé égyptien n'ont alors plus besoin de relations privilégiées avec Naucratis ; l'interlocuteur commercial est en effet devenu le pouvoir lagide et les ports de commerce de l'Égypte sont désormais Alexandrie et, dans une moindre mesure, Péluse.

### 3. Formation de la généalogie milésienne de Naucratis

La réaction des Alexandrins aux tentatives lagides de s'immiscer dans la vie politique alexandrine est bien connue, faite à la fois de révoltes, de contestations et d'interventions dans les querelles dynastiques lagides<sup>32</sup>.

Face à un repli égyptien imposé par les Lagides, après une période faste dont l'apogée se situe certainement sous le gouvernement de Cléomène, face également à la concurrence de la grande cité/capitale d'Égypte, Alexandrie, ou à celle de la seule cité fondée par les Lagides, Ptolémaïs, la réaction naucratite est d'un autre ordre : les Naucratises optent, selon nous, pour une stratégie mémorielle et de légitimation par l'ancienneté, destinée à rééquilibrer leur situation au sein du royaume égyptien et à leur donner une position originale vis-à-vis des deux autres cités égyptiennes. Une certaine logique semble en effet se dégager de l'intervention extérieure des Naucratises, qui

<sup>29</sup> C'est en effet à une échelle uniquement égyptienne que l'on voit des Naucratises s'impliquer entre autre dans l'agriculture et l'élevage (13, 26, 28), l'armée (28), l'administration financière (14), l'artisanat céramique (15), la marine (19, 35, 36, 42), etc.

<sup>30</sup> Héliodore, *Éthiopiennes* II, 8, 4-5 ; VI, 8, 1.

<sup>31</sup> Sur ces décrets de proxénie, cf. *supra* note 8.

<sup>32</sup> P. M. Fraser, *op. cit.* I, p. 118-131, A.-E. Veïsse, *Les révoltes égyptiennes. Recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III à la conquête romaine*, *Studia Hellenistica* 41, Leuven, 2004 (qui, toutefois, se concentre sur les révoltes non-alexandrines).

est doublée, à l'intérieur, d'un travail sur les origines de la cité et de l'entretien d'une culture grecque traditionnelle.

Des Naucratices continuent en effet de se manifester hors d'Égypte ; il ne s'agit plus cependant d'intégrer des circuits commerciaux, mais de participer au monde culturel hellénique et d'y prendre place. Ils interviennent tout d'abord dans le cadre de grands sanctuaires panhelléniques, qui avaient déjà fait l'objet de leur attention à l'époque classique<sup>33</sup>. Venant de la cité du Delta, des théores ou de simples particuliers font ainsi des dons au sanctuaire de Didymes (16, 19, 20, 22), tandis que des proxènes « religieux »<sup>34</sup> sont honorés à Délos et Delphes (6, 15). Individuellement ou collectivement, les Naucratices participent ainsi à l'évergétisme panhellénique et se placent dans une identité commune revendiquée (le don d'un Naucratices à la cité de Colophon (5), même s'il se fait dans un cadre profane, pour reconstruire les murs de la cité, participe sans doute du même élan). De même, la participation d'athlètes et musiciens (11, 24) aux concours panhelléniques rend compte de l'intégration des Naucratices à la communauté des Hellènes. La cité donne aussi naissance à des savants nombreux (8, 18, 27, 37, 39, 40, 41) et certains de ses citoyens (9, 30-34) font appel aux plus renommés des épigrammatistes du moment – le grand Callimaque au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. et Archias d'Antioche à la fin de l'époque hellénistique – pour composer des poèmes en l'honneur de Déméter et Aphrodite, manifestant ainsi leur intérêt pour la culture littéraire grecque de leur temps. Dans la cité même, les dieux olympiens sont toujours célébrés<sup>35</sup> (même si le culte d'Amon, Sarapis et Isis est également attesté) et les belles stèles funéraires, accompagnées d'inscriptions métriques, des jeunes Apollôs, fils de Léôn et Pontia, Philônides, fils de Philônides et Hérakléides, fils de Chairêmôn, ou encore l'inscription en l'honneur de Neiloussa, femme de Parthénopaios<sup>36</sup>, sont autant de démonstrations de l'affirmation, par les Naucratices, de leur identité grecque<sup>37</sup>.

<sup>33</sup> Ils ont peut-être fait partie des « Grecs qui habitaient l'Égypte » qui, aux côtés d'Amasis, ont participé à la reconstruction du grand temple d'Apollon en 548/7 av. J.-C. (Hérodote II, 180). Par ailleurs, des Naucratices sont mentionnés comme donateurs à Delphes au IV<sup>e</sup> s. (FD III, 1 n° 419, FD III, 5 n° 2 = CID II, 10, FD III, 5 n° 3 = CID II, 4).

<sup>34</sup> Sur ce type de proxénie, cf. D. Knoepfler, *Eretria. Fouilles et Recherches XI. Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Lausanne, 2001, p. 21.

<sup>35</sup> Mention d'un prêtre d'Athéna (*I.Delta* 751, 15, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.), dédicace à Déméter (*I.Delta* 756, 21, II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ?), Héraklès (*I.Delta* 757, 23, époque hellénistique), Dionysos (*I.Delta* 758, 25, basse époque hellénistique ?), et peut-être à Artémis-Hécate (*I.Delta* 759, 27, époque hellénistique ?).

<sup>36</sup> *I.Métriques* 11 (II<sup>e</sup>/I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ?), 66 (*idem*), 67 (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. ?), 113 (III<sup>e</sup>/II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ?). Sur Philonides et Hérakléides, cf. B. Legras, *Neôtès*, p. 74, 77-78.

<sup>37</sup> Cette apparente hellénité ne doit pas faire oublier l'existence, à Naucratis, d'une population égyptienne, dont on a souligné l'importance dans le dynamisme de la cité (voir

En même temps que se maintient, dans la ville, un environnement culturel hellénique classique, un travail sur les origines de la cité est réalisé, qui vise à donner toute sa place à Naucratis au sein du monde grec.

Le premier jalon est sans doute posé par l'ouvrage d'Apollônios de Rhodes (306/3-226/3 av. J.-C.) (10), intitulé *Sur la fondation de Naucratis*. Il a disparu, mais son écriture a probablement valu à Apollônios le don de la citoyenneté naucratite<sup>38</sup> ; il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'une commande des Naucratices, destinée, comme d'autres poèmes de fondation contemporains<sup>39</sup>, à « établir et proclamer les liens [d'amitié, d'intimité, de parenté] »<sup>40</sup> qui unissaient la cité du Delta à d'autres cités du monde grec.

Or, nous pensons que c'est précisément à l'époque d'Apollônios que prend forme la légende de la fondation milésienne de Naucratis<sup>41</sup>. Les débats sont toujours nombreux concernant l'arrivée des premiers Grecs à Naucratis à l'époque archaïque, et Milet a certainement dû participer aux premières installations. Toutefois, la cité est ensuite délibérément marginalisée et exclue de la gestion de l'Hellénion<sup>42</sup> et l'hypothèse

---

la série d'articles de Jean Yoyotte intitulés « Naucratis, la ville égyptienne » (*Annuaire du Collège de France* 92, 1992, p. 634-644, 95, 1995, p. 669-682, 94, 1994, p. 679-694). Voir également D. Agut, *op. cit.*, §3.2. : « Naucratis, la polis égyptienne » : « paradoxalement, c'est à l'époque hellénistique, alors que Naucratis est devenue une cité de type grec, que la présence égyptienne parmi les élites est la plus nette. Comme si le changement de statut avait provoqué un renouvellement de celles-ci ». Les conclusions de l'auteur ne sont pas contradictoires avec le phénomène que nous mettons ici en relief (cf. *infra* en conclusion).

<sup>38</sup> Son ouvrage sur les origines de Rhodes lui a valu également d'être fait citoyen de Rhodes (cf. l'introduction de F. Vian à l'édition du tome I des *Argonautiques*, Belles Lettres, Paris, 1974, p. VII, note 3).

<sup>39</sup> Le poème d'Apollônios s'inscrit ainsi dans le contexte du début de l'époque hellénistique pendant lequel les récits de fondation des cités grecques se multiplient : cf. T. S. Scheer, « Présence du passé dans le monde hellénistique : Mythe et tradition locale », dans A. Erskine, *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323-31 av. J.-C.*, Rennes, 2004, p. 289-307 (sur l'attrait des cités pour leur passé mythique et le rôle joué par les poètes dans ce mouvement, à l'époque hellénistique) ; J. Ma, « The city as memory », dans *The Oxford Handbook of Hellenic Studies*, Oxford, 2009, p. 248-259 (sur le travail de mémoire des cités grecques, avec une bibliographie exhaustive p. 257-259). Voir aussi J. U. Powell, *Collectanea Alexandrina*, Oxford, 1925, fr. 4-12 (sur les poèmes d'Apollônios) et plus généralement C. Dougherty, « Archaic Greek Foundation Poetry : Questions of Genre and Occasion », *JHS* 114, 1994, p. 35-46 (sur les poèmes de fondation).

<sup>40</sup> Ph. Gauthier, « Les cités hellénistiques », dans M.H. Hansen (éd.), *The Ancient Greek City-State : Symposium on the occasion of the 250th anniversary of The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, July, 1-4 1992, Acts of the Copenhagen Polis Centre 1*, Copenhague, 1993, p. 228.

<sup>41</sup> Profitant sans doute de l'homonymie entre le nom de l'une des tribus naucratites, Neilos, et le nom du fondateur de Milet, Neileus (A. Bresson, *op. cit.*, p. 145-149).

<sup>42</sup> M. Austin, *Greece and Egypt in the Archaic Age, Proceedings of the Cambridge Philological Society, suppl. 2*, Cambridge, 1970, p. 23, A. Bresson, *op. cit.*, §4 (part. p. 151-152).

d'une fondation milésienne n'est jamais évoquée dans les sources d'époque classique ; au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. encore, Éphore, chantant l'activité colonisatrice de Milet, n'évoque pas la cité du Delta, preuve qu'elle n'est pas encore incluse dans l'histoire mythique des Milésiens<sup>43</sup>. Mais à partir de l'époque impériale, nombre d'auteurs parlent sans équivoque d'une fondation milésienne<sup>44</sup>, tandis que la cité-mère putative s'en vante dans des inscriptions (cf. *infra*). La légende de fondation est donc formée, ou définitivement formulée, à l'époque hellénistique. Il nous paraît tentant de supposer que l'œuvre d'Apollônios de Rhodes a pu jouer un rôle majeur, au début de la période, dans la structuration et la reconstitution du passé (mythique) de Naucratis, sans doute en proclamant la parenté milésienne de Naucratis<sup>45</sup>.

C'est d'ailleurs à partir du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. que des Naucratis commencent à intervenir dans le sanctuaire de Didymes<sup>46</sup> (attaché à Milet), par des dons individuels au sanctuaire (19, 20, 22) et surtout par la participation de la cité toute entière à la (re)construction d'un temple (16<sup>47</sup>). Le III<sup>e</sup> s. est alors une époque de renaissance de la cité de Milet<sup>48</sup>, et la première inscription qui proclame la fondation par les Milésiens de « Naucratis à l'embouchure du Nil », date peut-être de cette même période<sup>49</sup>.

<sup>43</sup> Athénée de Naucratis XII, 26 *apud* Éphore 70 F 183 Jacoby.

<sup>44</sup> Ainsi, Strabon XVII, 1, 18 (fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; Saint Jérôme, *Eusèbe* II, 81 (fin du IV<sup>e</sup> s.) ; Étienne de Byzance, *Ethniques* s. v. « Ναύκρατις » (début du VI<sup>e</sup> s.) ; Suidas, *Lexicon*, s. v. « Ναύκρατις » (X<sup>e</sup> s.).

<sup>45</sup> Dans le sillage du grand poète, deux historiens originaires de la cité, Philistos et Charôn (39, 40), écriront, également à l'époque hellénistique, des œuvres portant spécifiquement sur Naucratis, qui participeront sans doute également à ce travail de mémoire (cf. *infra*).

<sup>46</sup> A. Bresson, *op. cit.*, p. 149. Sur le sanctuaire, cf. W. Günther, *Das Orakel von Didyma in hellenistischer Zeit*, Tübingen, 1971, J. Fontenrose, *Didyma. Apollo's Oracle, Cult and Companions*, Berkeley, 1988. Sur les relations entre Naucratis et Apollon de Didymes depuis l'époque archaïque, cf. A. Bresson, « Rhodes, l'Hellénion ... », p. 315.

<sup>47</sup> W. Günther indique que la paléographie ressemble à celle des inventaires de Didymes datés de 277/276-270/69 av. J.-C. (« Spenden für Didyma. Zu einer Stiftung aus Naukratis », dans K. Geus, K. Zimmermann (éd.), *Punica-Libya-Ptolemaica, Festschrift für Werner Huss, OLA* 104, Louvain, 2001, p. 185-198, part. p. 191). La mention d'une ambassade dans le décret des Milésiens pour remercier les Naucratis de leur aide prouve qu'il s'agit d'une implication de la cité de Naucratis dans le cadre de relations officielles telles qu'en nouent souvent des cités proches ou parentes (cf. L. Curty, *Les parentés légendaires entre cités grecques*, Genève, 1995, p. 221).

<sup>48</sup> K. Tuchelt « Die Zerstörung von Branchidai-Didyma und ihre Folgen », *AA* 1988, p. 430-433.

<sup>49</sup> *GVI* I, 33 = P. von Hermann, *Milet 6/2, Inschriften von Milet*, Berlin, 1998, n° 732. Il s'agit, selon le premier éditeur, W. Peek, d'un monument élevé vers 200 av. J.-C. Dans leur compte-rendu de l'édition de Peek, J. et L. Robert (*BullEp* 1967, 528) datent cette inscription de l'époque hellénistique, mais ils n'ont pas pu revoir la pierre. R. Merkelbach et J. Stauber ont récemment remis en cause à la fois la datation de Peek et son interprétation

Ces divers indices concordants dénotent une politique délibérée de la part de la cité naucratite, avec l'appui de Milet, de donner un premier élan à la version milésienne de sa fondation au cours du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. L'ancienneté de l'implantation de Naucratis dans le royaume d'Égypte lui avait sans doute donné un prestige historique, mais l'entreprise de construction de la légende milésienne l'a encore renforcé (en lui donnant ce qu'Alain Bresson appelle « un passé respectable »<sup>50</sup>) : il s'agissait ainsi de se démarquer de la nouvelle capitale du royaume et de revendiquer une histoire plus ancienne et prestigieuse (via Milet) que celle de la cité du Macédonien Alexandre.

Parée de ce prestige, Naucratis ne prétend toutefois jamais jouer un rôle politique éminent en Égypte ou en Méditerranée ; mais la cité sert à plusieurs reprises de modèle, preuve que son ancienneté et ses racines milésiennes, en même temps que son fonctionnement très traditionnel dans la forme, se rattachant à des référents grecs, archaïques ou archaïsants, forment désormais un gage d'hellénisme. Les jeux musicaux de la cité du Delta sont ainsi copiés par ceux d'Oxyrhynchos, à l'époque impériale (52). Surtout, et de manière plus révélatrice, Hadrien choisit de calquer la constitution d'Antinoopolis sur celle de Naucratis, lors de la fondation de la quatrième cité d'Égypte (48)<sup>51</sup>. Ce choix n'est pas anodin et Hadrien se place dans une histoire ancienne qui dépasse, chronologiquement, celle de la fondation d'Alexandrie et rejoint ainsi l'histoire mythique de la première cité d'Égypte. Nul doute que la référence faite par Hadrien à Naucratis réactive, à la même époque, le prestige de la cité et entraîne sa réapparition dans les mémoires

---

(*Steinepigramme aus dem griechischen Osten 1. Die Westküste Kleinasiens von Knidos bis Ilion*, Stuttgart-Leipzig, 1998, 1.20.8). Ils la placent ainsi, sans plus de détail, à l'époque hellénistique ou romaine. P. von Hermann indique, quant à lui, « IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C. » et mentionne, sans le commenter, le rapprochement paléographique fait par Peek avec l'inscription *Milet 1* (2), 12, qui évoque un personnage actif dans les années 230 ou 220. En l'absence de consensus, il faut sans doute retenir que l'inscription est d'époque hellénistique. Sa datation dans le dernier quart du III<sup>e</sup> s. a l'avantage de la lier éventuellement à l'intervention de Naucratis à Didymes dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., d'être contemporaine des autres dons faits par des Naucratis dans le sanctuaire et de prendre place à une période – le début de l'époque hellénistique – où sont redéfinis de manière générale les liens entre les cités (L. Curty, *op. cit.*, p. 220-223, 262-263, M. Casevitz, *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien*, Paris, 1985, p. 119).

<sup>50</sup> A. Bresson, « Naucratis, de l'emporion à la cité », p. 153.

<sup>51</sup> H. I. Bell, « Antinoopolis, a Hadrian Foundation in Egypt », *JRS* 30, 1940, p. 133-147, H. Braunert, « Griechische und römische Komponenten im Stadtrecht von Antinoopolis », *JJP* 14, 1962, p. 73-88, M. Zahrt, « Antinoopolis in Ägypten : Die hadrianische Gründung und ihre Privilegien in der neueren Forschung », *ANRW* II.10.1, 1988, p. 688-689, M. T. Boatwright, *Hadrian and the Cities of the Roman Empire*, Princeton, 2003, p. 190-196.

milésiennes<sup>52</sup>. Proclamant la parenté de la cité ionienne avec Naucratis (voire Antinooupolis par capillarité) et ranimant le processus de reconnaissance de la colonie par sa métropole, les inscriptions d'époque impériale présentent en effet la cité de Milet comme ἡ πρώτη τῆς Ἰωνίας ᾠκισμένη καὶ μητρόπολις πολλῶν καὶ μεγάλων πόλεων ἔν τε τῷ Πόντῳ καὶ τῇ Αἰγύπτῳ καὶ πολλαχοῦ τῆς οἰκουμένης, « la première colonie d'Ionie et métropole de nombreuses et grandes villes dans le Pont et en Égypte et de beaucoup (d'autres) dans le reste du monde »<sup>53</sup>.

On peut d'ailleurs se demander si le prestige et l'« authenticité » de Naucratis n'ont pas été utilisés à des fins de légitimation dès l'époque hellénistique, lors de l'invasion de l'Égypte par Antiochos IV en 169 av. J.-C. Après avoir reçu les ambassades du roi lagide sans doute à Memphis, et alors qu'il est en route vers Alexandrie, le souverain séleucide, s'arrête en effet à Naucratis, où « il se montra (...) plein de bienveillance envers les habitants de cette ville, [et] fit remettre une pièce d'or à chacun des membres de la colonie grecque »<sup>54</sup>. Cette halte a été interprétée diversement : on en a fait successivement une simple étape des troupes séleucides sur le chemin d'Alexandrie, une tentative d'acheter les Grecs d'Égypte, une manière de démontrer que la campagne d'Antiochos IV était dirigée uniquement contre la dynastie des Ptolémées, ou un moyen, pour Antiochos IV, de manifester sa philanthropie et son évergésie pour asseoir son statut de dirigeant de l'Égypte<sup>55</sup>. Ces diverses interprétations sont toutes valables, mais peut-être faudrait-il y voir aussi une tentative, pour Antiochos, de se concilier les *premiers* Grecs d'Égypte et de se donner ici une légitimité politique avant d'atteindre Alexandrie, la « ville nouvelle » d'Alexandre et de ses successeurs, les Lagides.

<sup>52</sup> Sur l'intérêt des cités grecques pour leur passé à l'époque antonine, cf. E. L. Bowie, « Greeks and their Past in the Second Sophistic », dans M. I. Finley (éd.), *Studies in Ancient Society*, Londres, 1974, p. 166-209, L. Curty, *op. cit.*, p. 259-263. Cf. *infra* sur ce phénomène à Naucratis même.

<sup>53</sup> H. Knackfuss, *Milet 1* (7), 233-235 (formule largement restituée, mais assez certaine), 236, 240, 260, 262 et *Istanb. Mitt.* 15, 1965, p. 122. D'autres inscriptions, dont certaines inédites, utilisant les mêmes titres sont recensées par M. Austin, *op. cit.*, p. 22, n. 5. Voir aussi les *Études Anatoliennes* de L. Robert (1937, p. 248) pour les formules impériales invoquant le passé glorieux des cités grecques. Ces inscriptions sont immédiatement postérieures au règne d'Hadrien et le titre a certainement été octroyé à Milet par l'empereur ou son successeur (L. Robert, « La titulature de Nicée et de Nicomédie : la Gloire et la haine », *Harvard Studies in Classical Philology* 81, 1977, p. 21-22).

<sup>54</sup> Polybe XXVIII, 20, 10-11 (trad. D. Roussel, éd. Gallimard, Quarto, 2003).

<sup>55</sup> Hypothèses respectives d'O. Mørkholm, *Antiochus IV of Syria*, Copenhague, 1966, p. 79 ; P.F. Mittag, *Antiochos IV Epiphanes. Eine politische Biographie*, *Klio* suppl. 11, Berlin, 2006, p. 169 ; A. Blasius, « Antiochos IV. Epiphanes – Basileus und Pharao Ägyptens ? Porphyrios und die polybianische Überlieferung », dans St. Pfeiffer, *Ägypten unter fremden Herrschern zwischen persischer Satrapie und römischer Provinz*, Francfort-sur-le-Main, 2007, p. 95-96.

Nul doute, en tout cas, que le prestige conféré par leur longue histoire a encouragé les Naucratices à conserver les vestiges de leur mémoire et les preuves de l'ancienneté de leur cité, en favorisant l'émergence de savants nombreux, d'athlètes et d'artistes, garants de la perpétuation de la splendeur passée de Naucratis.

#### 4. Une ville-musée à l'époque romaine, conservatoire de la mémoire

La ville semble devenir en effet, à l'époque hellénistique et surtout romaine, une ville conservatoire, résultat manifeste du rôle de référent grec qu'elle entend jouer en Égypte tardive. La culture grecque y est toujours célébrée et la ville envoie encore un athlète aux Jeux Olympiques au III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (49) ; la cité organise par ailleurs ses propres concours musicaux (52). Enfin, si le document 43 fait bien référence à Naucratis, il témoigne également, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., de l'existence dans la ville de monuments de prestige, d'identité et de loisirs que sont le théâtre, les bains et le gymnase.

Par ailleurs, Naucratis se distingue, en Égypte (Alexandrie étant un cas à part pour des raisons évidentes), dans le domaine « littéraire », par le nombre – quatorze en tout, soit près du tiers des Naucratices recensés dans le tableau joint – et, parfois, la qualité des savants qui en sont originaires<sup>56</sup>. Les savants d'époque hellénistique ont montré un penchant très clair vers les sciences historiques et les travaux mémoriels et, outre un philosophe (37) qui a peut-être exercé à Athènes, et le grand philologue Komanos (27), les érudits naucratites sont avant tout des historiens, principalement intéressés par l'Égypte (8, 39, 40)<sup>57</sup>. Parmi eux, Philistos et Charôn ont même écrit un ouvrage portant spécifiquement sur Naucratis (39, 40), tandis que Polycharmos s'est intéressé aux cultes de sa cité (41).

Démontrant, quant à eux, une diversité moindre dans leurs parcours et leurs écrits, les savants naucratites de l'époque impériale semblent se spécialiser dans la rhétorique (44, 45, 46, 47, 51), ce qui, du reste, est un phénomène général à l'ensemble du monde intellectuel romain<sup>58</sup>. G. W. Bowersock a déjà remarqué le nombre important de sophistes originaires de la cité<sup>59</sup>, mais P. Schubert a proposé d'y voir une surreprésentation due à l'origine naucratite du maître de Philostrate, notre

<sup>56</sup> Sur les savants Naucratices, cf. B. Baldwin, « Athenaeus and his work », *Acta Classica* 1976, p. 40, G. Anderson, *Athenaeus : the Sophistic Environment*, ANRW II.34.3, 1997, p. 2173-2185.

<sup>57</sup> Phylarchos (18) représente toutefois une exception, puisqu'il est l'auteur d'une *Histoire universelle* en 28 volumes, décrite par Polybe pour son goût du spectacle, mais citée et reprise jusqu'à l'époque impériale.

<sup>58</sup> Cf. G. Anderson, *The Second Sophistic. A Cultural Phenomenon in the Roman Empire*, New York, 1993, A. Billault, *L'Univers de Philostrate*, *Latomus* 252, p. 9-19.

<sup>59</sup> G. W. Bowersock, *Greek Sophists in the Roman Empire*, Oxford, 1969, p. 20-21.

principale source sur les sophistes du II<sup>e</sup> s.<sup>60</sup>. Il a tenté également de démontrer que les savants naucratites étaient des maîtres mineurs, suivant « une carrière sans éclat »<sup>61</sup>. Que l'on accepte ou non la dureté des propos, l'on ne peut nier, toutefois, l'existence d'une véritable lignée de lettrés naucratites depuis l'époque ptolémaïque, dont les sophistes semblent être la dernière manifestation<sup>62</sup>.

La spécialisation des Naucratis dans le domaine des sciences historiques, puis de la rhétorique – dont l'enseignement est « une école d'invention et de création fondées sur la connaissance du passé »<sup>63</sup> – implique la conservation, dans la cité même, d'un socle de connaissances élaborées dans le monde grec, sur lequel les savants naucratites pouvaient fonder leurs travaux. Pour cela, au moins deux « lieux de mémoire » ont existé dans les murs de la cité : Naucratis disposait en effet d'un prytanée, attesté au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>64</sup>, qui a sans nul doute abrité les archives de la cité et permis, peut-être, aux historiens de retracer une partie de son histoire<sup>65</sup> ; à l'époque impériale, Philostrate mentionne également, dans la notice biographique de Ptolémaïos (45), un sanctuaire accueillant des pensionnaires<sup>66</sup>, peut-être comparable, à une moindre échelle, à une institution culturelle du type du musée d'Alexandrie.

<sup>60</sup> P. Schubert, « Philostrate et les sophistes d'Alexandrie », *Mnemosyne* 48/2, 1995, p. 178-188. Sur Philostrate et son œuvre, cf., entre autres, G. Anderson, *Philostratus : Biography and Belles Lettres in the Third Century AD*, Londres, 1986, S. Rothe, *Kommentar zu ausgewählten Sophistenviten des Philostratos : Die Lehrstuhlinhaber in Athen und Rom*, Heidelberg, 1989, A. Billault, *op. cit.*, M. Civiletti, *Filostrato, Vite dei Sofisti*, Milan, 2002 et K. Eshleman, « Defining the Circle of Sophists : Philostratus and the Construction of the Second Sophistic », *Classical Philology* 103/4, 2008, p. 395-413.

<sup>61</sup> P. Schubert, *op. cit.*, p. 181.

<sup>62</sup> Pour reprendre les termes de B. Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, 2002, p. 18 : « si Philostrate a pu exagérer, sous l'influence de son maître Proclo, l'importance des rhéteurs de Naucratis, comme le suppose P. Schubert, il ne les a pas inventés ».

<sup>63</sup> A. Billault, *op. cit.*, p. 12.

<sup>64</sup> Hermias de Méthymne repris dans Athénée IV, 149 d.

<sup>65</sup> Le rôle mémoriel du prytanée de Naucratis est assuré par le culte qui y prenait place, en l'honneur d'Hestia Prytanitis, déesse du foyer. On y célébrait l'anniversaire de la déesse chaque année, sans doute pour fêter symboliquement la fondation de la cité (I. Malkin, *Religion and Colonization in Ancient Greece*, Leyde, 1987, p. 129-130). Dans ses murs avaient lieu également des cérémonies essentielles à la cohésion de la communauté masculine de la cité : les citoyens mâles s'y réunissaient notamment pour les fêtes d'Apollon Komaios et de Dionysos, pour les prières et les banquets.

<sup>66</sup> ἦν μὲν γὰρ τῶν μετεχόντων τοῦ ἱεροῦ τοῦ περὶ Ναύκρατιν (« il était en effet pensionnaire du temple de Naucratis »). Pour certains historiens, il pourrait s'agir de l'Hellénion de Naucratis, tandis que d'autres supposent qu'il s'agit du prytanée (M. Civiletti *op. cit.*, p. 598-9, n. 2). Ces deux bâtiments ne sont toutefois plus mentionnés à l'époque impériale et leur identification avec le sanctuaire évoqué par Philostrate n'est pas démontrable, en l'état de nos connaissances.

Cette entreprise de conservation a été vraisemblablement un succès, qui a permis de donner naissance, dans la ville, à une véritable tradition lexicographique et de favoriser l'éclosion d'auteurs à l'œuvre foisonnante et l'esprit encyclopédique, tels Phylarchos (18), Pollux (44) et surtout Athénée (51), dont l'œuvre dénote de son goût pour l'« antiquarianism »<sup>67</sup>. Au point que l'esprit conservatoire des Naucratices a parfois semblé conservateur à leurs contemporains et le portrait de Pollux dressé par Lucien le présente comme un rhéteur vieillot et démodé ; il lui reproche d'être un « individu vantard, vraiment ancien et remontant à Cronos, qui propose des vœux morts à l'imitation et veut que l'on déterre des discours enterrés de vieille date (...), parce qu'il ne sait pas quelle route rapide, tranquille et menant droit à la rhétorique a été ouverte à présent »<sup>68</sup>. D'ailleurs, la cité de Naucratis, sans doute en raison de sa position de ville-musée, et partant d'un certain manque de dynamisme, n'est jamais reconnue comme un centre culturel de renom et tous les auteurs dont nous connaissons la carrière ont dû quitter leur patrie pour exercer leur art<sup>69</sup>.

## Conclusion

La ville de Naucratis est assurément une cité mineure – sur les plans politique et économique – aux époques hellénistique et romaine, conséquence de la fondation d'Alexandrie et de l'appropriation des richesses égyptiennes et du monopole de leur commerce par les Lagides.

Toutefois, elle bénéficie largement du prestige d'avoir été la première ville d'implantation grecque d'Égypte, et joue un rôle actif dans la formation d'une légende de fondation vénérable la rattachant à Milet et son *oikiste* mythique, Neileus. Parée de ce certificat garantissant son

---

<sup>67</sup> E. L. Bowie, *op. cit.*, p. 180. Voir également E. L. Bowie, « Athenaeus' knowledge of early Greek elegiac and iambic poetry », dans D. Braund, J. Wilkins, *Athenaeus and his world : reading Greek culture in the Roman Empire*, Exeter, 2000, p. 124-135. On décèle aussi dans les discours de Ptolémaïos (45) des références à Démosthène, que l'on trouve également chez Athénée (51) (L. Pernot, *L'Ombre du tigre. Recherches sur la réception de Démosthène*, Naples, 2006, T96-97).

<sup>68</sup> Trad. L. Pernot, *op. cit.*, T45 et commentaire p. 82-87.

<sup>69</sup> Ils ont particulièrement affectionné Athènes – le premier à s'y établir est Théomnestos (33) –, où ils ont tenté d'obtenir la chaire convoitée de rhétorique impériale (I. Avotins, « The Holders of the Chairs of Rhetoric of Athens », *HSCP* 79, 1975, p. 313-324). Pollux (44) a obtenu la chaire en charmant de sa voix l'empereur Commode, mais Apollônios (46) a échoué face à Héraclide de Lycie ; il a cependant continué de résider dans la capitale attique avant de partir un temps en Macédoine et de mourir finalement à Athènes. Proclo (47) y a ouvert une école et Ptolémaïos (45) y a visiblement vécu, mais il est mort en Égypte et pourrait être l'un des seuls sophistes égyptiens, sortis de l'oubli par Philostrate, à avoir exercé à Naucratis même.

hellénisme, la cité devient alors un modèle auquel on ne cesse de vouloir se rattacher, que ce soient les Oxyrhynchites ou l'empereur Hadrien, lors de la fondation d'Antinooupolis. La ville devient peut-être également un instrument de légitimation, si notre interprétation de l'arrêt d'Antiochos IV lors de la sixième guerre de Syrie dans la cité est correcte.

Pour conserver cette originalité naucratite – notamment vis-à-vis d'Alexandrie, dont la population est largement plus bigarrée que celle de Naucratis et dont le corps civique est composé d'un regroupement de migrants dont l'hellénisme n'est pas des plus anciens – une forme de citoyenneté traditionnelle se développe à Naucratis, en même temps que la culture hellène s'y déploie, se rattachant à des référents grecs très classiques. Au point qu'à l'époque romaine, la ville devient peut-être, sur le plan culturel, une ville-musée, qui produit des savants à la culture encyclopédique, mais peu inventifs : c'est là probablement le résultat des efforts d'une cité qui a fondé sa légitimité sur la conservation de son identité grecque, de sa mémoire et de sa gloire ancienne (supposée ou réelle).

Il faut toutefois rappeler qu'en même temps qu'elle clame son identité grecque, la ville du Delta s'égyptianise sans conteste<sup>70</sup>. Ces deux phénomènes ne sont pas contradictoires, mais indiquent un repli de Naucratis sur l'Égypte. Désormais, la cité doit, pour survivre, s'appuyer sur l'ensemble de ses forces internes, sans compter sur les réseaux internationaux tissés auparavant, notamment par le biais de l'Hellénion. C'est ainsi qu'elle fait appel, sans aucun doute, à la population égyptienne pour participer à son développement, en même temps qu'elle proclame une identité fictionnelle purement grecque, qui lui permet d'exister à l'extérieur et à l'intérieur de l'Égypte.

### **Annexe : Prosopographie des Naucratices aux époques hellénistique et romaine**

Il nous a semblé utile de mettre à jour la *Prosopographia Naukratitica* établie par E. M. Smith en 1962<sup>71</sup> et la liste plus récente de 19 Naucratices dressée dans la *Prosopographia Ptolemaica*<sup>72</sup>, en faisant figurer en annexe de cet article la liste

<sup>70</sup> D. Agut, *op. cit.*

<sup>71</sup> E. M. Smith, « A Chapter in the History of the Hellenisation of Egypt », *JSOR* 10, 1962, p. 119-206, chap. IV : la liste recense 27 Naucratices, en se limitant toutefois aux sources littéraires et aux inscriptions découvertes à Naucratis.

<sup>72</sup> C. A. La'ada, *Prosopographia Ptolemaica* 10. *Foreign Ethnic in Hellenistic Egypt*, Louvain, 2002. Les Naucratices sont regroupés dans la catégorie EI.111-127, mais la liste ne rassemble que les Naucratices mentionnés en Égypte à l'époque ptolémaïque.

des Naucratis identifiables dans les sources grecques d'époque ptolémaïque et romaine<sup>73</sup>.

L'ethnique Naucratis (Ναυκρατίτης, dorien Ναυκρατίτας, fém. Ναυκρατίτις, pl. Ναυκρατίται) apparaît à la fin du v<sup>e</sup> s. ou au début du iv<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>74</sup> dans les sources grecques<sup>75</sup>, paradoxalement uniquement hors d'Égypte. Le débat est encore ouvert pour savoir s'il s'agit d'un ethnique géographique (adopté par pragmatisme et/ou convention pour désigner les résidents de Naucratis à l'extérieur, sans que l'existence d'une cité de Naucratis soit nécessaire) ou civique (qui indiquerait la transformation de l'*emporion* naucratite en cité lors de l'établissement des dernières dynasties indigènes à la tête de l'Égypte)<sup>76</sup>. Si la première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, l'apparition de l'ethnique Naucratis implique toutefois l'enracinement des Grecs à Naucratis, la naissance d'un sentiment d'appartenance à une communauté et la reconnaissance de cette identité à l'extérieur.

Il faut noter toutefois que cette identité n'est pas (re)connue, semble-t-il, par les pharaons, puisque les habitants de Naucratis ne sont pas nommément désignés dans les documents égyptiens, notamment dans les stèles de Naucratis et d'Héracléion datées du iv<sup>e</sup> s. av. J.-C., alors que les décisions prises par le pharaon les

<sup>73</sup> Chaque entrée du corpus recense un ou une Naucratis, ou les Naucratis dans leur ensemble. Quand il s'agit d'un individu, son nom, patronyme et son ethnique suivent. Puis vient la (ou les) source d'où est tirée cette entrée, sa nature et son lieu de découverte (dans le cas des inscriptions notamment). Si les dates de naissance et de mort (ou la période d'activité) de l'individu sont connues, elles sont ensuite mentionnées ; sinon, la date de la source apparaît entre parenthèses. Une bibliographie est ensuite donnée, comprenant en priorité les notices de la *Prosopographia Ptolemaica* (PP), de la *Prosopographia Naukratitica* de Marion Smith (MS), de la *RealEncyclopädie* (RE), de la *Prosopographia Imperiae Romanorum* (PIR) et de la liste des vainqueurs aux Jeux Olympiques de L. Moretti (« Olympionikai, i vincitori negli antichi agonì olimpici », *MAL* 8, 1959, p. 59-198 et « Nuovo supplemento al catalogo degli Olympionikai », *MGR* 12, 1987, p. 67-91, abrégé en *Olympionikai*). Nous avons indiqué ensuite quelques études, en nous limitant à celles qui ont concerné directement le personnage. Viennent enfin quelques indications prosopographiques, également restreintes à l'essentiel.

<sup>74</sup> A. Bresson, « Rhodes, l'Hellénion ... », p. 316 et notes 152-154. Le graffiti archaïque *I.Delta* 708, 670 ne mentionne sans doute pas l'ethnique Naucratis mais plutôt la ville de Naucratis (cf. *I.Delta* 683, 419 et 744, 5 pour des parallèles).

<sup>75</sup> Dans les sources égyptiennes, l'ethnique (que l'on rencontre sous la forme d'« homme de Nokradj ») apparaît pour la première fois au vi<sup>e</sup> s. av. J.-C., sur la statue Ermitage inv. 8499 (J. Yoyotte, « Naucratis, ville égyptienne », *Annuaire du Collège de France* 92, 1992, p. 642-643). La formule *n3 rmt.w N3y=w Krt* (« les gens de Naucratis ») apparaît en démotique en 197 av. J.-C. (cf. Fr. de Cenival, « Un acte de renonciation consécutif à un partage de revenus liturgiques memphites (P. Louvre E 3266) », *BIFAO* 71, 1972, p. 23, avec H. de Meulenaere, *Lexikon der Ägyptologie* IV, 1982, p. 360-1, n. 6, P. Gallo, « The Wandering Personnel of the Temple of Narmuthis in the Faiyum and Some Toponyms of the Meris of Polemon », dans J. Johnson (éd.), *Life in a Multi-Cultural Society : Egypt from Cambyses to Constantine and Beyond*, SAOC 51, Chicago, 1992, p. 127, n. 11 et J. Yoyotte, « Les contacts entre Égyptiens et Grecs (vii<sup>e</sup>-ii<sup>e</sup> siècles avant J.-C. : Naucratis, ville égyptienne », *Annuaire du Collège de France* 95, 1995, p. 677).

<sup>76</sup> Cf. note 2.

concernent directement<sup>77</sup>. Ce n'est qu'à l'époque ptolémaïque (en 267 av. J.-C. plus précisément) que l'ethnique Naucratis apparaît en Égypte dans la documentation en langue grecque (12), où il est utilisé jusqu'au cœur de l'époque impériale.

Le **tableau** ci-joint regroupe les attestations d'une cinquantaine de Naucratis<sup>78</sup> en et hors d'Égypte aux époques ptolémaïque et romaine. Le problème majeur posé par nos sources vient cependant de l'ambivalence de l'ethnique, qui conserve son double sens – jusqu'à la mise en œuvre de la constitution sévérienne, qui accorde la citoyenneté romaine à tous les Égyptiens : elle peut en effet désigner aussi bien les citoyens de la plus ancienne des cités d'Égypte, que les non citoyens originaires et/ou résidents de Naucratis<sup>79</sup>.

La distinction de ces deux catégories de Naucratis est donc délicate, sauf paradoxalement dans le cas d'une femme, Ammônia, qui est spécifiquement qualifiée de citoyenne de Naucratis (38). La nature des documents peut toutefois être considérée comme un indice discriminant et assez fiable : ainsi, les Naucratis honorés de décrets honorifiques hors d'Égypte sont très certainement des citoyens de Naucratis (3, 4, 7, 15), ce qui n'est pas systématiquement le cas des Naucratis mentionnés dans d'autres types d'inscriptions (stèles funéraires, listes de donateurs) et dans les ouvrages littéraires<sup>80</sup>. D'autres indices, onomastiques, ethniques

<sup>77</sup> M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature. III. The Late Period*, Berkeley, 1980, p. 86-89, J. Yoyotte, « Les contacts entre Égyptiens et Grecs (VII<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles avant J.-C. : Naucratis, ville égyptienne (1992-1993, 1993-1994) », *Annuaire du Collège de France* 94, 1994, p. 681-683, J. Yoyotte, « Le second affichage du décret de l'an 2 de Nekhnebef et le découverte de Thônis-Héracléion », *Égypte, Afrique et Orient* 24, déc. 2001, p. 24-34, Fr. Goddio, *Trésors engloutis d'Égypte, Catalogue de l'exposition présentée au Grand Palais, 9 déc. 2006-16 mars 2007*, Paris, 2006, p. 318-319 et n° 118.

<sup>78</sup> Nous avons exclu, dans le tableau, les ouvrages lexicographiques de la fin de l'Antiquité qui glosent sur l'ethnique, sans donner d'informations historiques sur les habitants de la cité, ainsi que le *P.Lugd. Bat.* XXV, 17 (milieu du IV<sup>e</sup> s.), tablette d'écolier (R. Criore, *Writing, teachers and students in Graeco-Roman Egypt, American Studies in Papyrology* 36, Atlanta, 1996, n° 398).

<sup>79</sup> Dans ce dernier cas, l'ethnique a un caractère géographique comme bon nombre d'ethniques égyptiens d'époque hellénistique et romaine attestés dans la documentation en langue grecque (J. Mélèze-Modrzejewski, « Le statut des Hellènes dans l'Égypte lagide », *REG* 96, 1983, p. 252). La même ambivalence règne dans la langue égyptienne, qui réunit, sous l'appellation générique « d'homme de Nokradj », les habitants et les citoyens de Naucratis : *Chicago Demotic Dictionary s.v.* « rmt.(t) (n) » ; P. W. Pestman *Recueil de textes démotiques et bilingues* 2, 1977, p. 45-46 ; S. P. Vleeming, *Some Coins of Artaxerxes and Other Short Texts in the Demotic Script Found on Various Objects and Gathered from Many Publications, Studia Demotica* V, Louvain, 2001, n° 104. Cf. *supra* note 76 sur les premières attestations de ces formules.

<sup>80</sup> Louis Robert (« Sur quelques ethniques », *Hellenica* II, 1946, p. 88-93) a insisté sur la nécessité de distinguer les ethniques attestés dans des documents officiels de ceux qui le sont sur des épitaphes et autres sources non officielles : ils ne sont pas porteurs du même sens, quant au statut des personnes. À propos de Naucratis, la distinction est d'autant plus délicate que, dans les sources littéraires, l'ethnique Égyptien est parfois utilisé pour désigner des personnes originaires de Naucratis : c'est le cas du compagnon d'Apollônios de Tyane, Timasiôn (42), et de Phaidimos (24), lutteur aux Jeux Olympiques, tous deux mentionnés par Philostrate.

ou sociaux, peuvent également être utilisés, avec précaution toutefois : par exemple, Pasis (21) – porteur d'un nom égyptien et technicien de la marine<sup>81</sup> – est assez sûrement un Égyptien de Naucratis, tandis que Hègèsippos, fils de Philôn (14), receveur de taxes dans l'Arsinoïte, est probablement un citoyen naucratite. La prudence invite toutefois à utiliser ces indices avec circonspection, car l'exercice est assurément source d'erreurs<sup>82</sup> et nous avons préféré ne pas faire entrer en jeu le statut des personnes dans ce tableau.

---

<sup>81</sup> Ce groupe rassemble majoritairement des Égyptiens : H. Hauben, « Les propriétaires de navires privés engagés dans le transport de blé d'état à l'époque ptolémaïque », dans B. Kramer (éd.), *Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses, Berlin, 13.-19.8.1995*, Berlin, 1997, p. 443. Ils portent parfois des ethniques géographiques (Memphitès ou Thébaïos) : *id.*, « Liste des propriétaires de navires privés engagés dans le transport de blé d'état à l'époque ptolémaïque », *AfP* 43, 1997, p. 31-68.

<sup>82</sup> L'onomastique, même s'il est un marqueur fiable d'adhésion à une culture, est aussi un moyen d'afficher son identité. Or celle-ci peut s'adapter au contexte, selon le public et le domaine visés (cf. W. Clarysse, « Greeks and Egyptians in the Ptolemaic army and administration », *Aegyptus* 65, 1985, p. 57-66, sur le cas bien connu des dignitaires d'Edfou qui apparaissent avec des noms grecs dans des poèmes élégiaques et avec leurs noms égyptiens sur leurs stèles funéraires).

Inv.	Nom	Ethnique	Source
1	Cléomène	Ναυκρατίτης	Démosthène, <i>Contre Dionysodoros</i> VII, 7-10 ; Pseudo-Aristote, <i>Économique</i> II, 33a-f ; Quinte-Curce IV, 8, 5 ; Arrien, <i>Anabase</i> III, 5, 4 ; VII, 23, 6-8 ; Arrien, <i>Succ.</i> 5 = <i>FGH</i> 156 F1 = Photius, <i>Bibliotheca</i> II, 92 ; Pausanias, <i>Périégèse</i> I, 6, 3 ; Justin XIII, 4, 11 ; Pseudo-Callisthène, <i>Roman d'Alexandre</i> I, 31, 6 ; 9 ; III, 19, 1 ; Dexippos, <i>Fragmenta</i> 1 = <i>FGH</i> III, 1a, l. 15 (= <i>FGH</i> 100 F8, 2) = Photius I, 82, 69a
2	Olympos, fils de Sanniôn	Ναυκρατίτης	<i>IG</i> II <sup>2</sup> , 9985 – stèle funéraire – Athènes
3	Plusieurs Naucratices, dont x, fils de ...léôn	Ναυκρατίται	<i>I.Eph.</i> 1423-24.4 – décret de la cité leur conférant la citoyenneté – Artémision d'Éphèse
4	Un Naucraticite dont le nom est perdu	[N]αυκρατίτης	<i>I.Eph.</i> 1425.1 – décret de la cité lui conférant la citoyenneté – Artémision d'Éphèse
5	Kallias, fils de Stratôn	Ναυκρατίτης	<i>I.Colophon</i> 6.747-8 – liste de donateurs pour la construction de fortifications englobant la vieille ville – Colophon

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
Actif de l'hiver 332-331 à la fin de 323 (Le Rider 1997, p. 71)	F. Stähelin, <i>RE s.v.</i> « Kleomenes aus Naukratis », col. 710-2 ; <i>MS</i> n° 10 ; A. Andréadès, « Antimène de Rhodes et Cléomène de Naukratis », <i>BCH</i> 53, 1929, p. 1-18 ; J. Vogt, « Kleomenes von Naukratis – Herr von Ägypten », <i>Chiron</i> 1, 1971, p. 153-157 ; J. Seibert, « Nochmals zu Kleomenes von Naukratis », <i>Chiron</i> 2, 1979, p. 99-102 ; H. Kloft, « Kleomenes von Naukratis, Probleme eines hellenistischen Wirtschaftsstils », <i>Grazer Beiträge</i> 15, 1988, p. 191-222 ; G. Le Rider, « Cléomène de Naukratis », <i>BCH</i> 121, 1997, p. 71-93 (avec une bibliographie plus importante que celle donnée ici) ; B. Legras, « Καθάπερ ἐκ παλαιοῦ. Le statut de l'Égypte sous Cléomène de Naukratis », dans J.-Chr. Couvenhes, B. Legras (éd.), <i>Transferts culturels et politique dans le monde hellénistique. Actes de la table ronde sur les identités collectives, Sorbonne, 7 février 2004</i> , Paris, 2006, p. 83-101.	Conseiller d'Alexandre, Cléomène est évidemment le plus célèbre de tous les Naucratis. Il a occupé les fonctions de gouverneur de l'Arabie et fut chargé de la perception des impôts en Égypte. Il supervisa également la construction d'Alexandrie. Il dût se retirer à l'arrivée définitive de Ptolémée en Égypte, en 323.
(340-317 av. J.-C.)	<i>PP</i> VI, 16025.	
(323-322 av. J.-C.)		Les deux inscriptions 3 et 4 ont été gravées sur le bloc II du temple, comme une quinzaine d'autres décrets de proxénie contemporains. Elles sont lapidaires et les considérants peu explicites, en particulier dans le cas des Naucratis : aucun détail ne subsiste sur les raisons qui ont provoqué la décision.
(323-322 av. J.-C.)		
(311/306 av. J.-C.)	<i>PP</i> VI, 16017a. Pour un commentaire détaillé du contenu de l'inscription, cf. L. Robert, « Études d'épigraphie grecque. XLVI, Décrets de Kolophon », <i>RevPhil.</i> 1936, p. 158-161, L. Migeotte, <i>Souscriptions publiques dans les cités grecques</i> , Genève, 1992, n° 69 (note 86 sur le Naucratis).	Kallias figure aux côtés de huit autres donateurs étrangers qui ont participé à la levée de fonds organisée par la cité de Kolophon pour enserrer la vieille ville dans les murs de son enceinte. Son nom apparaît à la fin de l'inscription, parmi les donateurs des sommes les plus modestes. Les autres contributeurs extérieurs, majoritairement des Thraces et des Macédoniens, font des dons autrement plus importants. Louis Robert a suggéré qu'il pourrait s'agir de métèques résidant ou ayant des affaires à Kolophon. Le Naucratis, moins généreux ou moins aisé, entre peut-être aussi dans cette catégorie.

Inv.	Nom	Ethnique	Source
6	Phaidimos	Ναυκρατίτης	<i>IG</i> II <sup>2</sup> , 9986 – loutrophore portant une inscription funéraire – Athènes
7	Dionysios, fils de Potamôn	Ναυκρατίτης	<i>IG</i> XI <sup>4</sup> , 561.7 – décret de proxénie – Délos
8	Lykéas	Ναυκρατίτης	Pline, <i>HN</i> XXXVI, 84 ; Athénée IV, 150 b-c ; XIII, 560 d-f ; XIV, 616d-e
9	Timodèmos	Ναυκρατίτης	Callimaque, <i>Épigrammes</i> 39, 1-6
10	Apollônios, fils de Silleus	Ναυκρατίτης, Ἀλεξανδρεὺς οὐ Ῥόδιος	Strabon, XIV, 2, 13 ; <i>Vies d'Apollonios</i> (annexées aux scholies des <i>Argonautiques</i> ) ; <i>P.Oxy.</i> 1241.10-11 ; Athénée VII, 283d ; Élien, <i>De la personnalité des animaux</i> XV, 23, 30 ; Suda, s.v. « Ἀπολλώνιος Ῥόδιος »

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(site internet du British Museum : 350-325 av. J.-C., <i>PP</i> : fin du IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.)	<i>PP</i> VI, 16039.	
(première moitié du III <sup>e</sup> s. av. J.-C., <i>PP</i> : c. 300/250, peut-être 285/70)	<i>PP</i> VI, 14909, *16004 ; J. Tréheux, <i>CID, Index des étrangers</i> , Paris, 1992, p. 41.	Dionysios obtient, en raison de son dévouement envers le sanctuaire et la cité de Délos, la proxénie, mais aussi l'atélie, le droit d' <i>enktesis</i> , ainsi que la prosodie. L'éditeur de l'inscription avait remarqué l'homonymie de ce Naucratis avec Dionysios, fils de Potamôn, qui fait une dédicace au roi lagide sur une plaque fixée sur le canal d'Alexandrie vers 270 av. J.-C. ( <i>OGIS</i> II, 724 = <i>SB</i> V, 8920). Il pourrait s'agir en effet du même personnage, d'autant que la seconde inscription a été découverte à Hermoupolis Parva/Damanhour, à une quinzaine de km au nord-ouest de Naucratis.
c. 325-250 ( <i>PP</i> .EI)	Bux, <i>RE</i> 13, 1927, col. 2266-67, n <sup>o</sup> 3 ; <i>MS</i> n <sup>o</sup> 15 ; <i>PP</i> VI, 16930, EI. 119 ; <i>FGH</i> IIIc, 120, n <sup>o</sup> 613	Auteur d' <i>Aigyptiaka</i> , il évoque notamment l'histoire du IV <sup>e</sup> s. av. J.-C.
(c. 315 à c. 244 av. J.-C.)	<i>MS</i> n <sup>o</sup> 27 ; <i>PP</i> V, 13558, VI, *16037 ; A. Bernand, <i>Le Delta égyptien d'après les textes grecs</i> , Le Caire, 1970, p. 590.	Fait une offrande à Déméter Pylaia et sa fille. Son vœu de donner un dixième de ses bénéfices à la déesse pourrait indiquer, selon la <i>PP</i> , qu'il s'agit d'un marchand.
c. 306/3 à 226/3 av. J.-C.	Knaack, <i>RE</i> 2, 1895, col. 126-134, n <sup>o</sup> 71 ; <i>MS</i> n <sup>o</sup> 3 ; <i>PP</i> VI, *14639, *15801, *15992, 16510, *16672, *16823, *16899, E.2348. Sur les <i>vies d'Apollonios</i> et leurs auteurs, cf. l'introduction de F. Vian à l'édition du tome I des <i>Argonautiques</i> , Belles Lettres, Paris, 1974, p. XL-XLI. Les ouvrages anciens et récents portant sur Apollônios et sa poésie sont nombreux et nous renvoyons aux bibliographies de la <i>PP</i> , des éditions de F. Vian aux Belles Lettres (tomes I-III, 1974-1981) et de l'édition en anglais de P. Green, <i>The Argonautika</i> , Berkeley, 1997.	Grammairien originaire d'Alexandrie (d'après <i>P.Oxy.</i> 1241, Strabon, les <i>Vies</i> et la <i>Suda</i> ) ou de Naucratis (d'après Athénée et Élien). Disciple de Callimaque et maître de Ptolémée III, il enseigne à Rhodes, puis dirige la bibliothèque d'Alexandrie. Parmi son abondante production (outre les <i>Argonautiques</i> ), il aurait écrit plusieurs poèmes sur la fondation de cités (Athènes, Alexandrie, Rhodes, Caunos, Cnide), dont Naucratis d'après Athénée. Son origine alexandrine semble la plus vraisemblable et l'adjonction des ethniques rhodien et naucratite chez Athénée et Élien indique sans doute qu'il a été fait citoyen d'honneur de ces deux cités (dans le cas de Rhodes, c'est avéré : cf. F. Vian, p. VII, n. 3).

Inv.	Nom	Ethnique	Source
11	Klytios, fils de Mendaios	Ναυκρατίτης	<i>Syll</i> <sup>3</sup> 424.65 – liste de vainqueurs aux Sôteria – Delphes
12	Démétrios, fils d'Artémôn	Ναυκρατίτης	<i>SEG</i> XXVII, 1114, II.8 – liste de vainqueurs à des jeux – provenance inconnue (Égypte)
13	Dionysios, fils d'Apidôros	Να[υκρ]ατίτης	<i>BGU</i> VI, 1229.2, 15-16, 27-28 – Reçu d'ensemencement d'un <i>klêros</i> dans l'Oxyrhynchite
14	Hègèsippos, fils de Philôn	Ναυκρατίτης	<i>PSI</i> V, 509.6-7 – convention concernant le montant de la taxe sur l'élevage de Philadelphie
15	Philoxénos, fils de Men<d>iôn	Ναυκρατίτας	<i>FD</i> III, 1, n° 114.1 – décret de proxénie – Delphes
16	Les Naucratis	Ναυκρατῖτ[αι]	<i>I.Didyma</i> inv. Nr. E 217.5 – décret de Milet en l'honneur de la cité – Didymes
17	Hôros	[Ναυ]κρατίτης	<i>P.Cair.Zen.</i> III, 59366.8-9 – mémorandum concernant la situation d'Hôros et de son garant, Dèmeas.
18	Phylarchos	Ἄθηναῖος ἢ Ναυκρατίτης	Polybe II, 56 ; Plutarque, <i>Vie d'Aratos</i> 38 ; Athénée II, 51 (= <i>FGH</i> I, 341) ; VIII, 9 ; XII, 51, 54 ; XIII, 64 ; Suda <i>s.v.</i> « Φύλαρχος, Ἄθηναῖος ἢ Ναυκρατίτης »

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(avant 268 av. J.-C., peut-être 278/7 : date proposée par la <i>PP</i> , avec les indications de G. Daux, <i>Chronologie Delphique</i> , Paris, 1943, p. 33, G2)	<i>MS</i> n° 14 ; <i>PP</i> VI, *16020, 17017 ; A. Scheithauer, « Les aulètes dans le théâtre grec à l'époque hellénistique », dans B. Le Guen, <i>De la scène aux gradins : Théâtre et représentations dramatiques après Alexandre le Grand</i> , Pallas 47, Toulouse, 1997, p. 122.	Proclamé vainqueur aux Jeux de Delphes, dans la catégorie des flûtistes (αὐλητής).
(267 av. J.-C.)	<i>PP</i> VI, 17202, EI.112 ; L. Koenen, <i>Eine Agonistische Inschrift aus Ägypten und frühptolemäische Königsfeste</i> , Meisenheim am Glan, 1977, p. 27 ; <i>BullEp</i> 1977, n° 566.	Il s'agit de la première mention épigraphique d'un citoyen de Naucratis en Égypte. Athlète vainqueur à l'épreuve de la boxe aux <i>Basileia</i> (jeux gymniques et hippiques imitant les concours alexandrins mis en place par Ptolémée II) d'une localité inconnue. Son nom est noyé entre celui de colons thraces, macédoniens et thessaliens, probablement établis en Égypte en tant que clérouques.
(257-256 av. J.-C.)	<i>PP</i> IV, 9729, EI.113.	Cultivateur, il enseme une clérouquie dont il n'est probablement pas propriétaire.
(256/5 av. J.-C.)	<i>PP</i> I, 1564, EI.115.	Receveur des taxes sur l'élevage de l'Arsinoïte.
(c. 254 av. J.-C.)	<i>PP</i> VI, 14960, *16042.	Le décret lui confère la proxénie, promantie, proédrie, <i>prodikia</i> , asylie, atélie et « tous les autres (privièges) des autres proxènes et évergètes ».
(première moitié du III <sup>e</sup> s. av. J.-C.)	W. Günther, « Spenden für Didyma. Zu einer Stiftung aus Naukratis », dans K. Geus, K. Zimmermann (éds), <i>Punica-Libyca-Ptolemaica, Festschrift für Werner Huss</i> , OLA 104, Louvain, 2001, p. 185-198.	Les Naucratises sont remerciés pour leur participation financière à la (re ?) construction d'un édifice à Didymes (sans doute un temple, peut-être celui d'Apollon).
(243-241 av. J.-C.)	<i>PP</i> V, 13379, EI.125 ; Cl. Orrieux, <i>Zénon de Caunos</i> , parépidèmos, et <i>le destin grec</i> , Paris, 1985, p. 106.	Potier de Naucratis chargé d'approvisionner l'ancienne <i>dôréa</i> d'Apollônios en céramique pour une année, mais il ne parvient pas à honorer son contrat.
Contemporain d'Aratos (272-214 av. J.-C.)	J. Kroymann, <i>RE</i> suppl. 8, 1956, col. 471-489 ; K. Mei, <i>Neue Pauly</i> 9, 2000, col. 981-982 ; <i>MS</i> n° 20 ; <i>FGH</i> IIC, 134 ; <i>PP</i> VI, 16963, E53 ; P. Pédech, <i>Trois historiens méconnus : Théopompe, Duris, Phylarque</i> , Paris, 1989.	Historien naucratite ou athénien selon les sources (voire de Sicyone pour la Suda), plus probablement né à Naucratis et actif à Athènes ensuite. Il est l'auteur d'une histoire universelle en 28 livres, centrée sur le III <sup>e</sup> s. av. J.-C. (272-220/219 plus précisément). Il a aussi écrit une histoire d'Antiochos et d'Eumène de Pergame et d'autres ouvrages moins historiques.

Inv.	Nom	Ethnique	Source
19	Anaxithémis, fils d'Anaxithémis	Ναυκρα[τιτῶν]	<i>I. Didyma</i> II, 452.11 – liste de donateurs – Didymes
20	x, fils d'[An]drotélès	Ναυκρα[τιτῶν] ?	<i>I. Didyma</i> II, 452.12 – liste de donateurs – Didymes
21	Pasis, fils de Léa.[.]s	Ναυκρατίτης	<i>P. Rain. Cent.</i> 44.4 – compte de cargaisons
22	Un Naucratite dont le nom est perdu (ou la cité des Naucratites)	[Ναυ]κρατιτῶν	<i>I. Didyma</i> II, 457.10 – liste de donateurs – Didymes
23	Staphylos	Ναυκρατίτης	Strabon X, 4, 6 ; Pline <i>HN</i> XXXI ; Athénée II, 45c ; Zénobios, <i>Epitome collectionum Lucilli Tarrhaei et Didymi</i> 5, 76 ; Scholie à Apollonios de Rhodes, <i>Argonautiques</i> , I, 580 ; Scholie à Aristophane, <i>Les Nuées</i> 1064 ; Harpocrat. <i>s.v.</i> « Penestai » ; Harpocrat. <i>s.v.</i> « <i>epiboion</i> », <i>s.v.</i> « <i>pronaia</i> » ; Sext. Empit., <i>Adv. Math.</i> I, 261
24	Phaidimos	Αἰολεὺς ἐκ πόλεως Τρωάδος, Ἀλεξανδρεὺς οὐ Ναυκρατίτης	Pausanias V, 8, 11, Julius Africanus <i>apud</i> Eusèbe, <i>Chronique</i> , p. 210.8-9 (éd. Schoene), Philostrate, <i>Traité sur la gymnastique</i> 13

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(III <sup>e</sup> /II <sup>e</sup> s. av. J.-C., <i>PP</i> : avant 211/10)	<i>PP</i> VI, 14987, *15982 ; L. Robert, « Compte-rendu d'A. Rehm, <i>I. Didyma II, Die Inschriften</i> », <i>Gnomon</i> 31, 1959, p. 668-669.	Théore (?) des Naucratis.
(III <sup>e</sup> /II <sup>e</sup> s. av. J.-C., <i>PP</i> : avant 211/10)	<i>PP</i> VI, 14995 ; L. Robert, <i>op. cit.</i>	Théore (?). Le nom de ce personnage suit celui d'Anaxithémis (19) dans la liste des dons, sans qu'aucun ethnique ne figure entre les deux noms ; il a donc été identifié à un Naucratis. Mais cela n'est pas absolument assuré et l'ethnique Naucratis est suivi d'un point d'interrogation dans la <i>PP</i> .
(III <sup>e</sup> /II <sup>e</sup> s. av. J.-C. ou 239/8 av. J.-C. selon H. Hauben)	<i>PP</i> EI.120 ; H. Hauben, « Liste des propriétaires de navires privés engagés dans le transport de blé d'état à l'époque ptolémaïque », <i>Afp</i> 43, 1997, p. 31-68, n° 5.	Capitaine (κυβερνήτης) d'un navire appartenant à Asklèpiadès, qui transporte du grain dans l'Hérakléopolite. Le nom de son père pourrait être Léanis d'après H. Hauben.
(III <sup>e</sup> /II <sup>e</sup> s. av. J.-C. : trouvé dans l'adyton, sur la même pierre que <i>I. Didyma</i> 442 dont la paléographie indique milieu du III <sup>e</sup> s. Les données prosopographiques indiquent les années 230)		Donateur privé à Didymes ou théore des Naucratis ?
c. 250-145 av. J.-C. ( <i>PP</i> )	Scherling, <i>RE</i> 32, 1929, col. 2149, n°3 ; <i>FGH</i> IV, 505-507 ; <i>PP</i> VI, 16954, EI.122 ; Fr. Susemihl, <i>Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit</i> II, Leipzig, 1892, p. 397.	Historien naucratis, il est l'auteur d'ouvrages sur la Thessalie, Athènes, l'Éolide et l'Arcadie.
Actif à la fin du III <sup>e</sup> /début du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	Söder, <i>RE</i> 19, 1939, col. 1536-7, n° 6 ; <i>MS</i> n° 17 ; <i>Olympionikai</i> n° 603 ; <i>PP</i> VI, 17244 ; J. Bingen, « Inscriptions du Péloponnèse », <i>BCH</i> 77, 1953, p. 631-2.	Premier vainqueur à l'épreuve du pancrace pour les enfants aux Jeux Olympiques en 200 av. J.-C. Il est originaire de Troade en Éolide (Pausanias), Alexandrie (peut-être de Troade ?) (Eusèbe) ou Naucratis (Philostrate). Il est impossible de trancher sur l'origine de ce Phaidimos. Toutefois, Philostrate connaît bien Naucratis, ce qui pourrait donner une probabilité plus grande à son hypothèse.

Inv.	Nom	Ethnique	Source	
25	La cité des Naucratis	ἡ πόλις ἡ Ναυκρατιῶν	<i>I.Delta</i> 751, 15.2 – décret honorifique – Kom Ga'ief/Naucratis	
26	x, fille d'Alexandros	Ναυκρατίτις	<i>BGU</i> X, 1939, fr. B.3 – liste militaire (à propos de mise à disposition de chevaux) de l'Hérakléopolite	
27	Komanos	Ναυκρατίτης	24 mentions dans des scholies (voir les recensions de F. Solmsen et plus récemment de A. R. Dyck, ainsi que les articles de la <i>RE</i> )	

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(181-146 av. J.-C.)	P. M. Fraser, <i>Ptolemaic Alexandria</i> I, Oxford, 1972, p. 195, II, p. 328, n. 29 ; A. Bernand, <i>Le Delta égyptien</i> 1. <i>Les confins libyques</i> , MIFAO 91, Le Caire, 1970, p. 751.	Les Naucratices ont honoré, sous le règne de Ptolémée VI, Héliodôros, fils de Dôriôn, du dème Philomêtoreíos, prêtre d'Athéna et notaire (PP 00185a add. = 04974+add. = 06355+add., MS n° 11). Il s'agit de la seule inscription mise au jour sur le site antique de Kom Ga'ief utilisant l'ethnique de la cité. En revanche, rien n'assure qu'Héliodôros soit lui-même Naucraticite. Il peut être également citoyen d'Alexandrie, puisque le dème Philomêtoreíos est attesté dans la capitale lagide (P. M. Fraser, <i>op. cit.</i> I, p. 46), tandis que nous connaissons pas le nom des dèmes de Naucratis.
(milieu du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.)	PP EI.127 ; J. Bingen, « Les papyrus ptolémaïques et la diaspora achaienne », <i>Archaia Achaia kai Eleia, Meletemata</i> 13, 1991, p. 65 (sur le document).	Propriétaire de chevaux
Actif dans la première moitié du II <sup>e</sup> s. av. J.-C.	Gudeman, <i>RE</i> 11, 1921, col. 1128-9, n° 2 ; W. L. Westermann, <i>RE</i> suppl. 7, 1940, col. 1625-6 ; PP VI, *14677, 16865, EI. 118 ; F. Solmsen, « Comanus « Of the First Friends », <i>Classical Philology</i> 40/2, 1945, p. 115-116 ; C. B. Welles, « The Problem of Comanus », <i>BASP</i> 2/3, 1965, p. 93-104 ; W. Peremans, E. Van 't Dack, « Komanos des premiers amis », dans W. Peremans, E. Van 't Dack, <i>Prosopographica, Studia Hellenistica</i> 9, 1953, p. 22-33 ; P. M. Fraser, <i>op. cit.</i> I, p. 674-5 ; L. Mooren, <i>The aulic Titulature in Ptolemaic Egypt: Introduction and Prosopography</i> , Bruxelles, 1975, n° 42 et <i>id.</i> , <i>La hiérarchie de cour ptolémaïque. Contribution à l'étude des institutions et des classes dirigeantes à l'époque hellénistique</i> , <i>Studia Hellenistica</i> 23, Louvain, 1977, p. 75-82 ; A. R. Dyck (éd.), <i>The Fragments of Comanus of Naucratis</i> , SGLG 7, Berlin-New York 1988. Voir également PP I, 270, II, 1833, IV, 10087a, VI, 14611, VIII, 194a, 270, 1833, EI.48.	Grammairien à Alexandrie, grand sommelier du roi, il a été l'un des opposants les plus fameux à Aristarque de Samos dans le travail d'exégèse de l'œuvre d'Homère. Il est peut-être identique à Komanos, général de Ptolémée V, victorieux des rebelles de Haute Égypte en 196 et premier épistratège de Thébaïde, qui a ensuite eu, avec Kynéas, un rôle prépondérant au conseil royal, aux côtés de Ptolémée VI et sans doute de Ptolémée VIII. Cette hypothèse a été envisagée notamment par F. Solmsen. Elle n'est pas rejetée absolument par W. Peremans et E. Van 't Dack (1953, p. 31). Voir en dernier lieu A. R. Dyck, <i>op. cit.</i> p. 221, qui partage cette opinion.

Inv.	Nom	Ethnique	Source
28	Théogénès, fils d'Hèraklédès	Ναυκρατίτης	<i>P.Bad.</i> II, 2.33-34 – contrat de prêt
29	Hèraklèa, fille d'Athénaios, fils de Pomos	Μαυκρατίτες (sic)	<i>I.Louvre</i> 119.1-2 = <i>SB</i> V, 7899 – liste de noms à l'orthographe problématique, sans que l'on sache de quel type de document il s'agit – provenance inconnue
30-34	Antikléia, Aristotéleia, Bitinna, Hèrakléia, Philainis	αἱ γυάλων Ναυκράτιδος ναέται	Archias d'Antioche, <i>Anthologie Palatine</i> VI, 207
35	Andragathos	Ναυκρατίτης	<i>BGU</i> VIII, 1744-6.11 – Fourniture de grain à des équipages de marins
36	Eunomos	Ναυκρατίτης	<i>BGU</i> VIII, 1744-6.11 – Fourniture de grain à des équipages de marins
37	Théomnestos	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Vie des Sophistes</i> I, 6
38	Ammônia, fille de Ménélas	ἄστη Ναυκράτεως	<i>I.Métriques</i> 33.9, 16, 21, 27 – stèle funéraire – Ahnas el-Medineh/Hèrakléopolis Magna

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(130 av. J.-C.)	<i>PP</i> II, 2569, EI.116 ; L. Mooren, <i>The aulic Titulature</i> , n° 253.	Théogénès figure dans un contrat, signé à Hermonthis en Thébaïde, en tant que témoin. Il porte les titres auliques élevés de frère soldat et cavalier catoeque (τῶν στρ[α]-τευομένων ἀδελφῶν κατοίκων ἰπέων).
(II <sup>e</sup> s. av. J.-C. ?)	<i>PP</i> EI. 126.	
(première moitié du I <sup>er</sup> s. av. J.-C.)	<i>MS</i> n° 1, 2, 8, 12, 18 ; A. Bernand, <i>op. cit.</i> , p. 591.	Archias évoque, dans son poème, cinq jeunes filles qui vivent dans les « vallons de Naucratis » et ont fait des offrandes à Aphrodite, sans doute avant leur mariage (Aphrodite-Cypris porte ici l'épiclèse de γαμοστόλος, « qui prépare les mariages »).
(64-63 av. J.-C.)	<i>PP</i> V, 13804, EI. 111 ; T. Drew-Bear, « Recherches épigraphiques et philologiques. VI. Un fantôme ptolémaïque : *Χαρῖσανδράγαθος », <i>REA</i> 82, 1980, p. 172-174 (correction du nom) ; H. Hauben, « Triérarques et triérarchie dans la marine des Ptolémées », <i>Ancient Society</i> 21, 1990, p. 119-139, part. p. 122-3 ; <i>BL</i> VIII, p. 84.	Membre d'équipage à un grade inconnu d'une trière opérant sur le Nil et commandée par le triérarque Charis.
(64-63 av. J.-C.)	<i>PP</i> V, 13801, *13924, EI.114.	Membre d'équipage à un grade inconnu d'une trière opérant sur le Nil et commandée par le triérarque Charis.
fin de l'époque hellénistique ?	A. Modrzejewski, <i>RE</i> 52 s.v. « Theomnestus », 1934, col. 2036, n° 13 ; <i>MS</i> n° 26 ; <i>PP</i> VI, 16762, EI.117.	Philosophe, mais classé parmi les sophistes par Philostrate en raison de son style. Il a été parfois identifié avec le scholarque académicien Théomnestos, actif à Athènes en 44 av. J.-C. et dont Brutus a suivi les leçons (Plutarque, <i>Vie de Brutus</i> 24). Mais J. Gucker ( <i>Antiochus and the Late Academy</i> , 1978, p. 114) prend des distances prudentes avec cette identification.
(basse époque hellénistique)	Non référencée dans la <i>PP</i> . Pour une bibliographie complète, nous renvoyons à l'édition d'E. Bernand.	Cette Ammônia se déclare citoyenne (ἄστυ) de Naucratis, étrangère (ξείνη) à la terre d'Hérakléopolis Magna où elle est inhumée et où l'on a trouvé sa stèle funéraire.

Inv.	Nom	Ethnique	Source	
39	Charôn	Ναυκρατίτης	Suda s.v. « Χάρων, Ναυκρατίτης »	
40	Philistos, fils d'Archônidès	Ναυκρατίτης	Suda s.v. « Φίλιστος, Ναυκρατίτης »	
41	Polycharmos	Ναυκρατίτης	Athénée XV, 18	
42	Timasiôn	ὁ δ' ἐκλιπὼν Ναύκρατιν ; Αἰγύπτιον	Philostrate, <i>Vie d'Apollonios de Tyane</i> VI, 3 ; 22	
43	Un Naucratile dont le nom est inconnu	[ἡ πόλις τῶν Ναυκρα]τιτῶν	<i>P.Oxy.</i> III, 473.2 = <i>Chr. W.</i> 33 – Décret de la cité des Naucratices (la restitution a été proposée par N. Lewis et généralement admise)	
44	Pollux	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Vie des Sophistes</i> II, 12 ; Suda s.v. « Πολυδεύκης, Ναυκρατίτης »	
45	Ptolémaiios	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Vie des Sophistes</i> II, 15, 26	

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
époque hellénistique ?	Schwartz, <i>RE</i> 3, 1899, col. 2180, n° 8 ; <i>FGH</i> IIIc, 120, n° 612 ; <i>PP</i> VI, 16964, EI.124.	Historien, ses écrits portent avant tout sur l'Égypte ; il aurait écrit un ouvrage sur Naucratis.
époque hellénistique ?	<i>MS</i> n° 19 ; <i>FGH</i> IIIc, 122, n° 615 ; <i>PP</i> VI, 16960, EI.123.	L'auteur de la <i>Suda</i> a rassemblé sous l'entrée Φίλιστος, Ναυκρατίτης les œuvres de l'auteur naucratite et de Philistos ou Philiskos de Syracuse, qui a vécu au IV <sup>e</sup> s. av. J.-C. et a écrit principalement sur la Sicile. L'historien égyptien est quant à lui probablement l'auteur d' <i>Aigyptiaka</i> , et des ouvrages <i>Sur Naucratis</i> et <i>Sur la religion égyptienne</i> .
époque hellénistique ?	H. J. Mette, <i>RE</i> 21, 1952, col. 1596-7, n° 6 ; <i>MS</i> n° 22 ; <i>FGH</i> IIIc, 187, n° 640 ; <i>PP</i> VI, 16940, EI. 121.	Il a écrit <i>Sur Aphrodite</i> , qui évoque notamment l'arrivée de la statue de culte de la déesse à Naucratis.
I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.		Issu d'une famille de Naucratis, il s'est fait batelier sur le Nil pour échapper aux calomnies de sa belle-mère et sert de guide à Apollônios de Tyane lors de son séjour en Égypte sous le règne de Vespasien.
(138-160)	N. Lewis, « Notationes Legentis », <i>BASP</i> 18, 1981, p. 78-80.	Les Naucratises décident d'honorer un gymnasiarque pour ses bons offices, notamment dans la charge des deux bains de la cité et du gymnase.
Actif dans le dernier quart du II <sup>e</sup> s.	E. Bethe, <i>RE</i> s.v. « Iulius Pollux », 1918, col. 773-9 ; <i>PIR</i> <sup>2</sup> I, 474 ; <i>MS</i> n° 21 ; G. Zecchini, « Polluce e la politica culturale di Commodo », dans C. Bearzot, F. Landucci, G. Zecchini (éds), <i>L'Onomasticon di Giulio Polluce. Tra lessicografia e antiquaria</i> , Milan, 2007, p. 17-26.	Auteur de l' <i>Onomasticon</i> . Après avoir été formé à la grammaire par son père, il devient l'élève d'Hadrianus, et occupe la chaire impériale de rhétorique à Athènes après 178.
Actif dans la seconde moitié du II <sup>e</sup> s.	A. Dihle, <i>RE</i> 232, 1959, col. 1861, n° 76 ; <i>MS</i> n° 24.	Sophiste naucratite, pensionnaire du sanctuaire de Naucratis. Philostate lui voue une grande admiration, notamment à propos de son éloquence. Il a été l'élève d'Hérode et était parfois surnommé le Marathonien, soit qu'il ait été inscrit dans le dème de Marathon, soit, et c'est plus probable, car il rappelait souvent, dans ses poèmes, les exploits des Athéniens à Marathon. Il a exercé dans de nombreuses cités du monde grec, et est mort en Égypte.

Inv.	Nom	Ethnique	Source	
46	Apollōnios	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Vie des Sophistes</i> II, 19	
47	Proclos	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Vie des Sophistes</i> II, 21, 27	
48	Les Naucratis	Ναυκρατεῖται	<i>Chr. W.</i> 27.21-22 – Compte-rendu d'une séance du conseil de la cité d'Antinooupolis	
49	Gérenos	Ναυκρατίτης	Philostrate, <i>Traité sur la gymnastique</i> 54	

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
Actif à la fin du II <sup>e</sup> s.	W. Schmid, <i>RE</i> 3, 1896, col. 144, n° 87 ; <i>MS</i> n° 2.	Sophiste naucratite, élève d'Hadrianus et de Chrestos. Il n'a pas, selon Philostrate, obtenu la chaire impériale à Athènes, face à Héraclide de Lycie, contre qui il a été sans cesse en rivalité. Il a été un temps au service d'une riche famille de Macédoine et est mort à Athènes.
c. 140-230 ( <i>RE</i> )	R. Hanslik, <i>RE</i> 231, 1957, s.v. « Proklos » n° 1, col. 183 ; <i>MS</i> n° 23.	Maître de Philostrate, il a quitté Naucratis pour enseigner à Athènes, en raison de troubles politiques dans sa cité. Il possédait deux maisons, au Pirée et à Éleusis, et semble bénéficier d'une richesse personnelle importante, en raison notamment de ses activités commerciales avec l'Égypte (il importait des produits précieux tels que de l'encens, de l'ivoire, du papyrus etc). Il a ouvert une école de rhétorique dans sa maison du Pirée et demandait à ses auditeurs seulement cent drachmes pour assister à ses conférences et accéder à sa bibliothèque.
(ap. 130)	H. I. Bell, « Antinoopolis, a Hadrian Foundation in Egypt », <i>JRS</i> 30, 1940, p. 133-147 ; H. Braunert, « Griechische und römische Komponenten im Stadtrecht von Antinoopolis », <i>JJP</i> 14, 1962, p. 73-88 ; M. Zahmt, « Antinoopolis in Ägypten : Die hadrianische Gründung und ihre Privilegien in der neueren Forschung », <i>ANRW</i> II.10.1, 1988, p. 688-9 ; M. T. Boatwright, <i>Hadrian and the Cities of the Roman Empire</i> , Princeton, 2003, p. 190-196.	Lors de la séance du conseil d'Antinooupolis, un bouleute rappelle que la constitution (οὐ νόμοι) des Naucratis a servi de référence pour élaborer celle d'Antinoopolis, à l'exception de la clause d'endogamie qui n'a pas été reprise dans le cas de la cité de Moyenne Égypte.
Actif au milieu du III <sup>e</sup> s.	Kirchner, <i>RE</i> 7, 1912, col. 1248, n° 3 ; <i>Olympionikai</i> n° 907 ; W. Decker, « Olympiasieger aus Ägypten », dans <i>Religion und Philosophie im alten Ägypten, Festgabe für Ph. Derchain</i> , <i>OLA</i> 39, Louvain, 1991, p. 93-106, n° 34.	Vainqueur à l'épreuve de la lutte aux Jeux Olympiques, peut-être en 247 (Decker), il est inhumé sur la route menant d'Athènes à Éleusis, sans doute après s'être établi dans la cité attique. Il passait, d'après Philostrate, pour l'un des meilleurs lutteurs de son temps mais son entraîneur l'aurait littéralement tué à la tâche, quatre jours après sa victoire à Olympie, pour ne l'avoir pas laissé se reposer (et surtout digérer) après les festivités organisées par ses amis.

Inv.	Nom	Ethnique	Source
50	Aurélius Éra...	[ἀπὸ τῆς Ν]αυκρατιτῶ[ν πόλεως]	<i>P.Wisc.</i> I, 2.1-3 – lettre au préfet
51	Athénée	Ναυκρατίτης	cf. la notice de la <i>RE</i>
52	Les Naucratis	γραφὴ Ναυκρατιτῶ[ν]	<i>P.Oxy.</i> XXII, 2338.1 – décision des Naucratis (γραφὴ Ναυκρατιτῶ[ν])
53	Pétéchôn	γενόμενος βουλευτός τῆς Ναυκρατι[τῶν πό]λεως	<i>P.Gen.</i> I, 10.9-10 – contrat de location

Dates du personnage (ou de la source)	Bibliographie (sélection)	Notice
(début du III <sup>e</sup> s. ou 272 d'après Bastianini).	G. Bastianini, « PWisconsin 2 e la prefettura di Statilius Ammianus », <i>ZPE</i> 32, 1978, p. 81-84.	Le Naucratile se plaint au préfet d'avoir à payer des liturgies hors de Naucratis, contrairement aux privilèges que ses concitoyens avaient sans doute obtenus, à l'exemple des Antinooupolites (hypothèse de P. J. Sijpesteijn, éditeur des <i>P.Wisc.</i> )
Né en 170, actif dans la première moitié du III <sup>e</sup> s.	Wentzel, <i>RE</i> 2, 1895, col. 2025-2033, n° 22 ; <i>MS</i> n° 7. On citera, parmi la très abondante bibliographie à son sujet, B. Baldwin, « Athenaeus and his work », <i>Acta Classica</i> 1976, p. 21-42 ; D. Braund, J. Wilkins (éd.), <i>Athenaeus and his World. Reading Greek Culture in the Roman Empire</i> , Exeter, 2000.	Auteur, entre autres, des <i>Deipnosophistes</i> , il a passé la plus grande partie de sa vie à Rome, grâce à son riche protecteur P. Livius Larensis. D'après la Suda, il aurait été formé à Alexandrie.
(261/2-288/9)	R.A. Coles, « The Naucratices and their Ghost-Names : P.Oxy. 2338 Revised », <i>ZPE</i> 18, 1975, p. 199 ; N. Lewis, « Notationes Legentis », <i>BASP</i> 18, 1981, p. 77-80 ; F. Perpillou-Thomas, « Artistes et athlètes dans les papyrus grecs d'Égypte », <i>ZPE</i> 108, 1995, p. 225-251 ; W. Van Rengen, « Une renaissance de l'hellénisme en Égypte sous Gallien : le témoignage de P.Oxy. 2338 », <i>Studia Varia Bruxellensia IV. In honorem Aloysi Gerlo</i> , Louvain 1997, p. 289-306.	La décision concerne vraisemblablement des concours musicaux, puisque la γραφή est suivie d'une liste de vainqueurs à des concours annuels qui se sont tenus apparemment à Oxyrhynchos entre l'an 9 de Gallien (261/2) et l'an 3 de Dioclétien (288/9). Certains auteurs, pensent qu'il s'agissait de donner la citoyenneté naucratile à ces vainqueurs (Coles) et F. Perpillou-Thomas les range de manière surprenante sous l'ethnique de Naucratices, tandis que d'autres proposent d'y voir une liste de vainqueurs exemptés de taxe dans leur propre cité, à l'image de ce qui se pratiquait à Naucratis (Lewis). Cette hypothèse a été reprise et complétée récemment par W. Van Rengen de manière convaincante.
(316)	A. K. Bowman, <i>The Towns Councils of Roman Egypt</i> , <i>American Studies in Papyrology</i> 11, Toronto, 1971, p. 19.	Ancien bouleute de Naucratis, il a transmis à ses héritiers le quart d'une maison à trois étages dans l'Hérakléopolite.